

MINISTÈRE DES COLONIES. — OFFICE COLONIAL
Palais-Royal. — Galerie d'Orléans.

B^a / 41
EXPOSITION

DES

PRODUITS TEXTILES

ORIGINAIRES DES COLONIES FRANÇAISES

du 15 Mai au 15 Juin 1909.



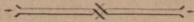
CATALOGUE RAISONNÉ

DES PLANTES TEXTILES & PAPYRIFÈRES

PAR

JULES GRISARD

CONSERVATEUR DU MUSÉE COMMERCIAL DE L'OFFICE COLONIAL



Catalogue des Produits exposés classés par Colonies

PIÈCES ANNEXES



PARIS

IMPRIMERIE DE MESMAEKER-FROMENT, RUE D'ALÉSIA, 225

1909

CATALOGUE RAISONNÉ
DES
PLANTES TEXTILES ET PAPYRIFÈRES
des Colonies françaises.

UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309



GRE 52

MINISTÈRE DES COLONIES. — OFFICE COLONIAL
Palais-Royal. — Galerie d'Orléans.

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

PLANTES TEXTILES

ET POPYRIFÈRES

DES

COLONIES FRANÇAISES

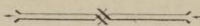
(Indigènes ou introduites)

P² 41

PAR

JULES GRISARD

CONSERVATEUR DU MUSÉE COMMERCIAL DE L'OFFICE COLONIAL



Publié à l'occasion de l'Exposition des Textiles en 1909.



PARIS

IMPRIMERIE DE MESMAEKER-FROMENT, RUE D'ALÉSIA, 225

1909

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

PLANTES TEXTILES ET PAPYRIFÈRES

des Colonies françaises.

Abaca, Chanvre de Manille (*Musa textilis* Nees).
— Musacées.

Les fibres extraites des feuilles et de la tige mesurent ordinairement 1 m. 30 à 1 m. 80 de longueur, elles sont blanches; quelquefois brun-jaunâtre, souples, soyeuses et très résistantes. Leur légèreté est considérée comme pouvant atteindre un tiers de plus que celle de notre chanvre, de plus, elles prennent facilement la teinture. Les étoffes fabriquées à Manille sont raides et rugueuses au toucher lorsqu'elles sont écruës, sous cette forme, elles peuvent être substituées au bougran comme garniture intérieure de vêtements, les tissus décruës sont souples, frais, légers et résistants, on les emploie à divers usages. Les fibres sont du reste d'autant plus fines et plus soyeuses qu'elles proviennent des parties plus internes du tronc. En Europe ce textile entre dans la fabrication des tissus d'ameublement et dans la préparation de la pâte à papier, on en fait également des nattes, des paillassons, des cordons de sonnettes, etc. Le fruit de cette espèce n'est pas comestible. — *Provenance* : Antilles françaises, Cochinchine, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Tonkin.

Les *Musa chinensis* Sweet, *provenance* : Guyane, Réunion; *M. Fehi* Bert., *provenance* : Nouvelle-Calédonie, et *M. Sapientum* L., *provenance* : Cochinchine, Congo, Guadeloupe, Guyane, Inde, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Sénégal, fournissent des

fibres assez semblables à celles de l'Abaca mais moins belles et moins résistantes.

Abrome (*Abroma augusta* L. f.).— Sterculiacées.

Le liber des tiges fournit abondamment des fibres blanches, fines, douces au toucher, qu'on dit supérieure au Jute : elles sont employées à la confection de lignes et de filets de pêche presque incorruptibles à l'eau, de bons et solides cordages de diverses grosseurs et même de toiles très durables. — *Provenance* : Inde, Tonkin.

Abutilon *indicum* Sweet. — Malvacées.

On obtient par rouissage des tiges, des fibres fortes et souples, blanches, luisantes, dont on fabrique des cordes, des ficelles et même quelquefois des tissus. Ce textile prend bien la teinture. — *Provenance* : Inde.

Acacia *arabica* Willd. — Légumineuses.

L'écorce fibreuse des jeunes tiges est utilisée pour la fabrication de la pâte à papier. — *Provenance* : Inde.

Acacia leucophlœa Willd. — Légumineuses.

Son écorce fournit des fibres grossières mais solides employées pour faire des cordages et de grands filets de pêche. — *Provenance* : Inde.

Acacia Sieberiana DC. — Légumineuses.

Le liber fibreux paraît être propre à la fabrication de cordes très résistantes. — *Provenance* : Sénégal.

Agave, improprement **Aloès** (*Agave americana* L.). Amarillidacées.

Les feuilles donnent abondamment des fibres très fortes ; les plus internes, c'est-à-dire les plus jeunes, fournissent une fibre plus blanche et plus abondante que celle des feuilles externes. Elles servent à fabriquer des cordes estimées, qui, en raison de leur légèreté, flottent sur l'eau et qu'on emploie, dit-on, pour cette raison, à la pêche de la baleine, des câbles employés dans les mines, de belles et solides nattes, des filets, des sacs, des sangles, des sandales inusables et enfin de la pâte à papier. Les Ouoloffs en font des perruques dont l'usage est assez répandu. Les fibres prennent bien la teinture. Les racines servent éga-

lement à faire des cordes grossières. Associé à d'autres fibres, au coton notamment, l'Agave sert à faire de grosses et fortes toiles (Voir aussi Henequen). — *Provenance* : Antilles françaises, Guyane, Inde, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Sénégal, Tahiti.

Les *Agave filifera* Salm.-Dick., *provenance* : Martinique ; *A. viridissima* Bak., *provenance* : Inde, Guadeloupe et *A. vivipara* L., *provenance* : Guadeloupe, Inde, Réunion, donnent également de fortes fibres utilisées dans les pays de production.

Aletris *nervosa*. — Hamodoracées.

Avec les fibres extraites de sa tige on fabrique une sorte de toile. — *Provenance* : Inde.

Aloès. — Voy. Agave.

Aloès vrai (*Aloe vera* L.). — Liliacées.

Nous ne croyons pas que les feuilles aqueuses et cassantes des *Aloe* puissent fournir les fibres textiles qui ont figuré sous ce nom à diverses expositions. Il doit certainement y avoir une erreur de détermination, due à la confusion créée par le nom d'Aloès appliqué communément aux *Agave*. Cependant Watt et le Dr Balfour sont très affirmatifs à ce sujet, ce dernier dit, en effet, que les feuilles font une flasse convenable pour cordage et nattes. D'autre part le Dr Royle constate que la fibre de couleur blanche est de belle qualité, suffisamment tenace pour être employée dans l'industrie textile, et qu'elle prend facilement la teinture. Enfin M. de Lanessan dit, en parlant des *Aloe* de l'Inde : « Les fibres de ces aloès servent à préparer des cordages, des nattes, des tissus grossiers. Elles se laissent teindre facilement et ont une force considérable ». — *Provenance* : Inde, Madagascar.

M. Niederlein indique encore comme donnant des fibres utilisables les *A. arborescens* Mill., *provenance* : Inde et *A. littoralis* Bak., *provenance* : Madagascar.

Aloès vert ou **Chanvre de Maurice** (*Fourcroya gigantea* Vent.). — Amaryllidacées.

Ses feuilles fournissent des fibres longues, soyeuses et fortes qui sont susceptibles des mêmes emplois que l'Agave (Voy. ce nom), mais qui lui sont inférieures; elles prennent bien la tein-

ture. -- *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Inde, Madagascar, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion.

Anamirta *paniculata* Coleb. — Ménispermacées.

La tige est employée à faire des cercles, de très bons liens et des objets de vannerie. -- *Provenance* : Inde.

Ananas (*Ananas sativus* Schult.). — Broméliacées.

Les fortes fibres retirées des feuilles ont des usages multiples, on en fait des cordages, des filets de pêche, des lignes, des sacs, des hamacs, des housses, etc. On en fabrique des tissus fort beaux et ceux des Philippines sont particulièrement renommés par leur légèreté, leur finesse et leur transparence. On associe aussi à ces fibres le coton et la soie ; ce mélange donne des étoffes très estimées. On pourrait en confectionner du linge damassé d'une grande beauté, des essais probants ont déjà été faits dans ce sens. — *Provenance* : Cochinchine, Congo, Guadeloupe, Guyane, Madagascar, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Réunion, Tahiti.

Ananas sauvage (*Ananas sylvestris*?) donne également une belle fibre, douce et souple, employée pour hamacs, cordages de luxe et toiles (Cf. *Karatas Plumiri*). — *Provenance* : Congo, Guadeloupe, Guyane, Dahomey, Côte d'Ivoire.

Antiaris *toxicaria* Lesch. — Urticacées.

Le liber interne est employé à la confection de sacs à café, à riz, à sésame, etc., et à la fabrication de petites cordes très solides. L'enveloppe fibreuse est séparée du tronc par battage et mise pendant quelques jours dans une eau courante pour éliminer le dangereux latex qu'elle contient, puis séchée; elle peut alors être employée sans crainte à tous les usages. Le papier dans lequel entre une certaine proportion de cette écorce aurait des qualités précieuses permettant de l'employer comme papier de luxe. Les Stiengs indépendants s'en servent pour confectionner des paletots et des pantalons qu'ils portent pendant la saison fraîche. *Provenance* : Indo-Chine.

Antidesma *madagascariensis* Lam. — Euphorbiacées.

Son écorce sert à faire des cordes grossières. --- *Provenance* : Madagascar, Réunion.

Aouara (*Astrocaryum vulgare* Mart.). — Palmiers.

Les filaments extraits des feuilles par macération sont flexibles et résistants; on en fait des cordages, des hamacs, des lignes et filets de pêche d'une grande durée. Préparées d'une manière spéciale, les feuilles sont de plus employées pour la confection des chapeaux de paille. On en fait encore des papiers communs. — *Provenance* : Guyane.

Apeiba *aspera* Aubl. — Tiliacées.

Son écorce épaisse, filamenteuse, est propre à faire de bons cordages. — *Provenance* : Guyane.

Arbre à pain (*Artocarpus incisa* L.). — Urticacées.

L'écorce et les feuilles servent à faire des cordages, des nattes, des tissus, etc. On en fabriquait autrefois des Tapas, écorce battue qui servait de vêtement aux indigènes. — *Provenance* : Tahiti.

Arouma (*Ischnosiphon Arouma* Koern.). — Scitaminées.

Ses larges feuilles sont divisées par une forte côte qui est utilisée comme textile. On en retire des lanières fort longues, flexibles et très solides qui servent à faire nombre d'objets de vannerie d'une extrême solidité et d'une longue durée, des paniers avec couvercle appelés *pangaras*, des corbeilles, des nattes, des tapis, des tamis, des coulevres ou presses à manioc, etc. Les feuilles que l'on peut diviser en lanières extrêmement minces sont également textiles. Très commun. — *Provenance* : Guyane.

Asclépiade (*Asclepias curassavica* L.). — Asclépiadacées.

La filasse que l'on retire des tiges peut être convertie en fil, ficelle, cordes, filets de pêche, toile grossière mais solide. Le fruit mûr renferme une masse de filaments doux, fins et soyeux qu'on emploie pour rembourrer les oreillers, les coussins, faire de la charpie, etc., mais qui ne peuvent être utilisés seuls pour le tissage, ces soies manquant de longueur, d'élasticité, et de ténacité; toutefois on a pu en faire des tissus en les alliant au coton. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sénégal, Tahiti.

Attalea *funifera* Mart. — Palmiers.

Ce palmier donne des filaments gris ou bruns, épais, flexibles

et très résistants, produits par la désagrégation des spathes, des feuilles et de la base des pétioles. On en fabrique des cordages qui résistent bien dans l'eau, des tapis, des stores. Ces fibres, connues sous le nom de *Piassaba*, sont employées dans les grandes villes pour la confection des brosses attachées aux voitures dites balayeuses ainsi que pour celle des balais destinés au nettoyage du macadam et des ruisseaux. — *Provenance* : Guyane.

Bagasse (*Bagassa guianensis* Aubl.). — Urticacées.

Son écorce fournit des fibres textiles qui peuvent être employées pour liens et cordages grossiers. Ne pas confondre avec la *Bagasse* de canne à sucre. — *Provenance* : Guyane.

Balourou, Bananier marron, Balisier Bihai (*Heliconia Bihai* L.). — Musacées.

Ses feuilles servent à fabriquer des paniers, à couvrir les cases et peuvent fournir une bonne pâte à papier ; passées au feu, pour leur donner plus de mollesse, on les emploie à faire des bonnets. On fabrique encore avec ses fibres résistantes des cordes très solides. Abondant aux Antilles. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Martinique.

Bambou (*Bambusa arundinacea* Willd.). — Graminées.

L'écorce brillante, refendue en minces lanières, est employée pour chapeaux, corbeilles, nattes, cordages et vanneries diverses. La *paille* de bambou retirée des tiges est d'un beau blanc, elle est très appréciée à Tahiti pour la fabrication des chapeaux. Les tiges vertes, les feuilles et les bractées servent pour la fabrication du papier. La pellicule satinée qu'on rencontre dans l'intérieur des tiges donne un papier léger utilisé par les indigènes. — *Provenance* : Guyane, Inde, Indo-Chine, Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

Le *Bambusa Tulda* Roxb., originaire de l'Inde, et autres espèces, se prêtent aux mêmes emplois. — *Provenance* : Guyane.

Bananier. — Voy. Abaca.

Bananier marron. — Voy. Balourou.

Baobab (*Adansonia digitata* L.). — Malvacées.

L'écorce fournit des fibres employées pour liens et cordages très solides, entraves de chevaux, etc. et même pour faire des

tissus grossiers. Cette filasse prend bien la teinture et peut-être utilisée en sparterie. En Angleterre on la fait entrer dans la fabrication du papier d'emballage. Le fruit lui-même renferme une fibre spéciale, brun-rougeâtre, qui sert d'amadou aux nègres. ---
Provenance : Réunion, Sénégal.

Adansonia madagascariensis. H. Bn. -- Malvacées.

Son écorce est employée pour couvrir les cases indigènes, et pour faire des cordes très solides. -- *Provenance* : Madagascar.

Bauhinie (*Bauhinia purpurea* L.). -- Légumineuses.

On retire du liber des fibres très fortes employées pour liens et aussi pour fabriquer des cordes grossières d'une grande solidité, mais cependant de peu de durée dans l'eau. Il en est de même des *Bauhinia racemosa*, Lam. et *tomentosa* L. -- *Provenance* : Inde.

Bauhinia reticulata DC. et *rufescens* Lam.). -- Légumineuses.

L'écorce du tronc et des grosses branches, divisée en lanières, fournit des liens solides qui servent aux indigènes pour assembler leurs cases. -- *Provenance* : Sénégal.

Les fibres du *B. coccinea* DC., *provenance* : Cochinchine, peuvent servir aux mêmes usages.

Beaumontia *grandiflora* Wall. -- Apocynacées.

Les aigrettes soyeuses de ses graines servent dans la fabrication des fleurs artificielles. On retire des fibres des jeunes rameaux. --- *Provenance* : Inde, Martinique.

Béréna ou **Berenga**, plante indéterminée dont la paille jaune entre dans la fabrication des chapeaux Mossis ; on la teint aussi en noir. -- *Provenance* : H^e Sénégal.

Berria *Ammonilla* Roxb. -- Tiliacées.

La partie intérieure de l'écorce fournit des filaments plats qui servent à fabriquer des cordes et surtout des nattes fines. -- *Provenance* : Inde.

Bignonia *Chica* H. et B. -- Bignoniacées.

Son écorce fibreuse est employé pour faire des cordes. -- *Provenance* : Guyane.

Bignonia incarnata et *kerere* Aubl. -- Bignoniacées.

Ces plantes sarmenteuses sont employées pour faire des liens

solides qui remplacent les meilleurs cordes, de grands paniers et de vastes chapeaux qui tiennent lieu de parasols et de parapluies. — *Provenance* : Guyane.

Bois dentelle (*Lagetta lintearia* Lam.) — Thyméléacées.

Les couches libériennes sous-jacentes de cet arbre, sont formées par l'agglomération de fibres très lisses, très fines, assez résistantes qui, blanchies à l'eau de savon, donnent une sorte de tissu à larges mailles, ressemblant assez à du tulle ou à de la dentelle, d'où son nom vulgaire. On en confectionne des rubans, des garnitures de robes, de coiffures et autres objets de parure féminine. Les lanières découpées de différentes largeurs et retordues fournissent de bonnes cordes et des cordelettes : on en fait encore des nattes qui durent fort longtemps. — *Provenance* : Antilles françaises.

Bois trompette (*Cecropia peltata* L.). — Urticacées.

L'écorce a été signalée comme propre à être utilisée dans la fabrication du papier, les fibres qu'on en retire servent aux Antilles à faire des cordes. — *Provenance* : Guadeloupe.

Bosea *cannabina* Lour. — Amarantacées.

Son écorce donne des fibres tenaces avec lesquelles on fabrique des stores. — *Provenance* : Cochinchine.

Boulwaka, arbuste indéterminé qui pousse le long des marigots. Baguettes non teintées et teintées en noir par le Bérédo; employées à la fabrication des corbeilles Mossis. — *Provenance* : H^t Sénégal.

Bourao (*Hibiscus tiliaceus* L.). — Malvacées.

Le liber moyen des jeunes jets, découpé en lanières, sert de cordes sans autre préparation, et les Canaques ne connaissent guère d'autres liens pour attacher les diverses pièces de leurs embarcations et la toiture de leurs cabanes. Ses fibres sont utilisées par ces indigènes pour la fabrication de filets de pêche destinés à prendre le gros poisson. C'est aussi avec les filaments retirés de cette écorce qu'on ficelle les paquets de tabacs, dits « de la Havane ». Ils fournissent encore à l'horticulture des ligaments excellents pour maintenir les plantes délicates cultivées dans nos serres. Dans les colonies portugaises de l'Afrique, les natifs utilisent les

fibres libériennes pour confectonner des cordages très résistants qu'ils attachent aux harpons dont ils se servent pour capturer les hippopotames. Ces fibres conviennent également bien à la fabrication des nattes et du papier. — *Provenance* : Congo, Guadeloupe, Guyane, Inde, Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

Butea frondosa Roxb. — Légumineuses.

L'écorce intérieure est très fibreuse et sert aux gens de mer à fabriquer des cordes et cordages grossiers mais très résistants ; celle de la racine est également bonne pour la corderie et pour faire du papier. — *Provenance* : Inde.

Cacaoyer (*Theobroma Cacao* L.). — Sterculiacées.

Le liber de l'écorce est employé pour faire des cordes et cordages grossiers. — *Provenance* : Antilles françaises, Madagascar.

Canne à sucre (*Saccharum officinale* L.). — Graminées.

Avec la paille fournie par la hampe florale et les lanières découpées dans la tige, on fait de jolis chapeaux. La *bagasse* provenant du résidu des cannes dont on a extrait le sucre s'emploie dans la fabrication du papier, on l'associe aussi au chiffon dans le même but. — *Provenance* : Guyane, Réunion, Tahiti.

Canscora digusa R. Br. — Gentianacées.

Les fibres du liber de cette plante, très minces, divisées en lanières étroites servent pour liens ; après préparation, on les utilise pour faire une sorte de toile. — *Provenance* : Inde.

Careya arborea Roxb. — Myrtacées.

Son écorce filandreuse, épaisse, est propre à la fabrication de câbles de halage, cordages, ficelles. En Annam, on calfate les jonques avec sa filasse qui rentre aussi dans la confection de torches spéciales destinées à l'emfumage des abeilles. — *Provenance* : Cochinchine, Inde.

Caryota mitis Lour. — Palmiers.

On trouve à la base des feuilles de ce palmier une fourrure noire, lanugineuse, épaisse et fine qui peut être utilisée comme textile dans la fabrication de tissus grossiers ou servir comme crin végétal. — *Provenance* : Réunion, Tonkin.

Caryota urens L. — Palmiers.

Les fibres noires, épaisses, rigides et tenaces retirées de ce palmier sont employées à faire des nattes, des paniers, des balais, des brosses et même des chapeaux. — *Provenance* : Inde, Indochine.

Casse (*Cassia auriculata* L.). — Légumineuses.

Avec les fibres extraites de sa tige, on fait des cordes très fines. — *Provenance* : Inde.

Castanospermum grandiflora Montr. — Légumineuses.

M. Niederlein indique l'emploi de sa sciure pour pâte à papier. — *Provenance* ; Nouvelle-Calédonie.

Catjang (*Vigna Catjang* Walp.). — Légumineuses.

Par la décortication des tiges et le dégommeage de la filasse brute, M. de Turck, filateur à Lille, a obtenu des filaments blanchâtres, d'une grande ténacité, offrant quelque analogie avec la Ramie. — *Provenance* ; Tonkin.

Chanvre (*Cannabis sativa* L.). — Urticacées.

Ses fibres libériennes longues et flexibles sont employées, depuis la plus haute antiquité, pour la fabrication des cordages, mais son utilisation comme textile véritable est de date relativement récente. Aujourd'hui les toiles de chanvre sont d'un usage très répandu sous forme de draps, serviettes, linge de corps, vêtements de travail, etc. ; on en fait aussi des sangles pour fonds de lits, canapés, fauteuils et autres objets destinés à supporter une longue fatigue. Le déchet lui-même (étoupes), est utilisé pour tisser des toiles d'emballage, rembourrer des coussins et des bourrelets, garnir intérieurement les tuniques militaires, calfater les navires, etc. — *Provenance* ; Cochinchine, Inde.

Chanvre de Manille. — Voy. Abaca.

Chanvre de Maurice. — Voy. Aloès de Maurice.

Chanvre de Sisal. — Voy. Henequen.

Châtaigner du Brésil (*Bertholletia excelsa* H. et B.). — Myrtacées.

De l'écorce on extrait une excellente bourre ou étoupe propre au calfatage des embarcations. — *Provenance* ; Guyane.

Châtaignier de la Guyane. — Voy. Pachirier.

Chayotte, Chouchoute (*Sechium edule* Sw.). -- Cucurbitacées.

On extrait de la tige des rubans d'un blanc argenté, brillants, connus sous le nom de « paille de Chouchou » avec lesquels les créoles fabriquent des chapeaux de femme, des mantilles, des corbeilles, des paniers, et divers objets de fantaisie. La chapellerie française pour dames emploie beaucoup cet article. -- *Provenance* : Madagascar, Réunion.

China-grass. -- Voy. Ramie.

Chouchoute Voy. Chayotte.

Clématite (*Clematis dioica* L.). -- Renonculacées.

Ses tiges sont employées comme liens naturels et servent quelquefois à faire des paniers d'emballage grossiers

Même usage pour le *Clematis glabra* DC. -- *Provenance* : Guadeloupe.

Clinogyne *dichotoma* Salisb. -- Scitaminées.

Avec ses tiges fendues on fait des nattes très lisses qui doivent à leur fraîcheur de servir de couche pendant la saison chaude. -- *Provenance* : Inde.

Coccoloba *campanulata* ? -- Polygonacées.

On fait des cordes avec son liber fibreux. -- *Provenance* : Inde.

Cocculus *Thunbergii* DC. -- Ménispermées.

Ses tiges fournissent des liens très solides qui sont employés au lieu de cordes pour fixer les pièces de charpente des cases, hangars et autres constructions rustiques. -- *Provenance* : Réunion.

Cochlospermum *Gossypium* DC. -- Bixacées.

Les graines renferment à maturité une sorte d'ouate fine, abondante, très estimée, servant à rembourrer les coussins et que l'on substitue, dit-on, au coton, pour plusieurs usages. -- *Provenance* : Inde.

Cocotier (*Cocos nucifera* L.). -- Palmiers.

Avec les feuilles, on fait des paniers, corbeilles, nattes, stores, couffes pour transporter le riz, le café, etc. Les filaments de la base des feuilles, sorte de toile naturelle, sont employés comme

filtres ou tamis grossiers. Les spathes désagrégées fournissent également des fibres. Mais le produit le plus intéressant au point de vue textile est le brou de la noix, qui constitue la *bourre de Coco* ou *Coir*. On en retire, par battage ou rouissage, des fibres brunes, rudes qui servent à faire des cordes et des câbles très estimés pour la marine et une multitude d'objets parmi lesquels nous citerons. au hasard de la plume, des sacs pour le transport du charbon de terre, des balais, des sparteries, des tapis-brosses, etc., etc. — *Provenance* : Cochinchine, Congo, Guadeloupe, Guyane, Inde, Madagascar, Mayotte, Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Tonkin.

Cocotier d'eau. — Voy. Palmier d'eau.

Colubrina *asiatica* Brong. — Rhamnées.

Ses tiges très flexibles, servent aux indigènes à faire des paniers grossiers. — *Provenance* : Marquises.

Concombre (*Cucumis sativus* L.). — Cucurbitacées.

Avec les fibres extraites de sa tige on fabrique des cordes. *Provenance* : Inde.

Coracan (*Eleusine Coracana* Gærtm.). — Graminées.

Les feuilles sont utilisées pour fabriquer soit à la main, soit au métier, des cordes très fortes, mais rudes et grossières. — *Provenance* : Inde.

Cordylone *terminalis* Kunth. — Liliacées.

Les feuilles fournissent des fibres textiles, excellentes pour faire des cordages et autres objets de ce genre. — *Provenance* :

Corossolier (*Anona muricata* L.). — Anonacées.

Son écorce donne des filaments qui servent à faire des cordages. Il en est de même de l'Attier ou Pomme cannelle (*Anona squamosa* L.). — *Provenance* : Guadeloupe, Martinique.

Cotonnier (*Gossypium divers*). — Malvacées.

Le coton est fourni par une sorte de laine qui entoure les graines et qu'on détache à la main ou à l'aide de machines. C'est avec ce produit, ayant subi diverses manipulations, qu'on fabrique les cotonnades, calicots, mousselines, dentelles, ouates, etc. On le mélange en outre avec divers textiles, soie, ou autres, pour

faire des étoffes très variées. Le coton peut encore s'employer comme charpie et pour sécher les vésicatoires et protéger les brûlures contre l'accès de l'air. Il sert enfin à faire le coton-poudre ou fulmi-coton lequel dissous dans l'éther donne le collodion. La variété *hirsutum*, qui domine au Cambodge, est particulièrement recherchée des Japonais pour sa belle couleur blanche et la facilité qu'il a de friser naturellement ; ils l'emploient à la fabrication des crépons de coton.

Le Musée de l'Office Colonial possède des échantillons appartenant aux espèces suivantes :

Gossypium arboreum. — *Provenance* : Guadeloupe, Inde Madagascar.

Gossypium barbadense L. — *Provenance* : Dahomey, Congo, Guadeloupe, Guyane, Indo-Chine, Madagascar, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Tahiti, Sénégal, Somalis, Soudan.

Gossypium herbaceum L. — *Provenance* : Annam, Cambodge, Congo, Dahomey, Guinée, Guyane, Inde, Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Tonkin.

Courge-torchon, Eponge végétale (*Luffa aegyptiaca* Mill.). — Cucurbitacées.

Le fruit mûr dépouillé de sa pulpe et de ses graines, et bien lessivé, sert d'éponge pour laver la vaisselle, d'où ses noms vulgaires. On l'utilise encore pour remplacer les gants de crin, pour faire des paniers, des corbeilles de fantaisie, des chapeaux et capotes de femmes, des porte-montres, des brosses, des semelles, des paniers pour le transport des fleurs coupées, etc. On pourrait sans doute les employer à la fabrication du papier. — Le *Luffa purgans* Mart. est utilisé aux mêmes usages. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Indo-Chine, Martinique.

Cryptostegia grandiflora R. Br. — Asclépiadacées.

Donne des fibres très longues, très fortes et très belles qui méritent l'attention des filateurs. Le fruit renferme à maturité des aigrettes soyeuses. — *Provenance* : Inde.

Cycas circinalis L. — Cycadacées.

On retire des feuilles des fibres grossières employées pour la fabrication des cordages. Le tronc donne également des fibres utilisables. — *Provenance* : Inde.

Dæmia *extensa* R. Br. — Asclépiadacées.

L'écorce des tiges sarmenteuses fourni des fibres assez blanches, très fines, utilisées comme textile : *Provenance* : Inde.

Dais sp. Thyméléacées. — Son écorce fibreuse dans sa partie sous-jacente, sert à faire des cordages de diverses grosseurs et un papier très résistant, ayant l'apparence du parchemin. Ces fibres, presque blanches et souples peuvent aussi être utilisées pour faire des tissus grossiers, serrés, mais solides. — *Provenance* : Madagascar.

Dana arbuste indéterminé dont le bois entre dans la fabrication des corbeilles Mossis faites avec le *Koué*, il pousse partout dans la brousse. — *Provenance* : H¹ Sénégal.

Daphne *involucrata*. Wall. — Thyméléacées.

Arbuste cultivé pour son écorce fibreuse qui est employée concurremment avec celle du *Daphne cannabina* Wall. à la fabrication du papier indigène. — *Provenance* : Annam, Tonkin.

Daphnopsis *tinifolia* Meissn. — Thyméléacées.

Ses fibres sont employées pour la fabrication des cordes. — *Provenance* : Martinique.

Dattier (*Phoenix acaulis* Buch. — Ham.). — Palmiers.

Avec les fibres extraites du rachis des feuilles de ce petit palmier, on fait des nattes, des cordes et divers objets de vannerie. — *Provenance* : Inde.

Phoenix sylvestris Roxb. — Palmiers.

Avec les fibres retirées du pétiole des feuilles on fait également des nattes et des paniers. — *Provenance* : Inde.

Dichrostachys *nutans* Benth. — Légumineuses.

Son écorce fibreuse est utilisée dans la fabrication des cordes. — *Provenance* : Sénégal.

Dicksonia *Baromez*. — Fougères. — Le duvet très soyeux et d'un beau jaune d'or, fourni par cette espèce est très doux et constitue une belle matière première pour le rembourrage des coussins, oreillers, etc., et comme substance hémostatique. — *Provenance* : Annam, Cochinchine, Tonkin.

Dictyosperna *fibrosum* Wright. — Palmiers.

Une des espèces qui fournit le « Crin végétal » ou plus exactement

la « Piassaba » de Madagascar, à très longs filaments bruns, épais, qui sert principalement en brosse. On ne sait pas encore exactement comment on obtient ce produit, bien que le capitaine Jeannot dise que le crin végétal provient de la décomposition des spathes tombées sur le sol. — *Provenance* : Madagascar, (Voyez Piassaba).

Didymopanax *attenuatum* March. — Araliacées.

Un échantillon de corde figure sous ce nom au Musée des Colonies. — *Provenance* : Martinique.

Dombeya *acutangula* Cav. — Sterculiacées.

L'écorce donne des fibres textiles très estimées pour la fabrication des cordes, en raison de leur assez longue durée. — *Provenance* : Réunion.

Doudouma, plante indéterminée dont la paille séchée sert aux Mossis à fabriquer des articles de vannerie : corbeilles, plats.

La paille teinte en rouge avec l'écorce ou les feuilles du *Mono*, espèce particulière de gros mil rouge, s'appelle *Doudoumidou*.

La paille teinte en noir *Doudousabalé*, s'obtient en la plongeant dans une terre spéciale, le *Bérédo*, que l'on trouve au bord des marigots. — *Provenance* : H^t. Sénégal.

Dregea *volubilis* Benth. — Asclépiadacées.

Ses tiges souples et solides servent de liens pour faire les fagots de bois : on en retire des fibres très fortes employées par les indigènes à divers usages. — *Provenance* : Inde.

Eleocharis *plantaginea* R. Br. — Cypéracées.

Avec les tiges molles et résistantes de cette espèce les néo-calédoniens confectionnaient des manteaux dont ils se servaient pour se garantir de la pluie. A Madagascar on en fait des nattes fines, de petits paniers, des corbeilles, des chapeaux, des étuis à cigares et à cigarettes ; ces objets sont toujours très souples. — *Provenance* : Madagascar. Nouvelle-Calédonie.

Entada *scandens* Benth. — Légumineuses.

On extrait de son écorce des fibres fortes qu'on utilise pour faire des cordes. — *Provenance* : Cochinchine.

Entada africana G. et Perr. — Légumineuses.

Son écorce fibreuse sert à faire des liens et des cordages très résistants. -- *Provenance* : Côte d'Ivoire, Guinée, Soudan.

Eponge végétale. Voy. Courge-torchon.

Erythrina *suberosa* Roxb. -- Légumineuses.

On fabrique des cordes et cordages très solides avec les fibres extraites de son liber. -- *Provenance* : Inde.

Fafetone, Madar, Mudar (*Calotropis gigantea* Dryand.). -- Asclépiadacées.

Le liber de la tige donne une belle et excellente filasse. On en fabrique de très beaux et très solides tissus, toiles, gunnies, de belles cordes, des cordages et des belles lignes pour la pêche. Ses aigrettes peuvent se carder seules ou mieux avec le coton et avec les soies du Kapok pour fabriquer un fil servant lui-même à faire un tissu léger mais peu solide, dont le Musée des Colonies possède un échantillon; on les emploie encore pour rembourrer les coussins et elles peuvent être utilisées dans la fabrication du papier et des fleurs artificielles. -- *Provenance* : Guadeloupe, Inde, Martinique, Sénégal.

Le *Calotropis procera* Dryand; a été souvent confondu avec l'espèce précédente, et beaucoup d'auteurs n'en font qu'une variété; ses emplois, du reste, sont les mêmes. -- *Provenance* : Guadeloupe, Sénégal, Tahiti.

Figuier des Banyans (*Ficus benghalensis* L.). Urticacées.

L'écorce et les racines aériennes fournissent des fibres employées pour faire des cordes grossières mais très résistantes. *Provenance* : Cochinchine.

Ficus *prolixa* Vieill. -- Urticacées.

L'écorce des jeunes arbres ou mieux celle des racines aériennes, soumises à la macération et au battage, donne une étoffe feutrée, rousse, assez résistante dont les indigènes se servaient avant l'introduction des tissus européens. -- *Provenance* : Nouvelle-Calédonie.

Ficus religiosa L. — Urticacées.

Employé aux mêmes usages à Tahiti et aux Marquises.

Ficus Rokko Warb. et Sch. — Urticacées

Son écorce battue et lavée forme une sorte de feutre très résis-

tant, employé par les Ouabés et les Guirés pour faire des pagnes plus estimés que les peaux de bêtes. — *Provenance* : Côte d'Ivoire.

Ficus terebrata Willd. — Urticacées.

Son écorce battue fournit un tissu grossier dont se vêtissaient autrefois les nègres marrons. — *Provenance* : Réunion.

Ficus tinctoria Forst. f. — Urticacées.

Encore une des espèces dont l'écorce fournissait des vêtements imperméables aux indigènes. — *Provenance* ; Tahiti.

Le liber des *F. indica* L., *obtusifolia* Roxb., *religiosa* L. et *tomentosa* Roxb., est également propre à la confection de cordes de grosseurs variables. — *Provenance* : Inde.

Fimbristylis *complanata* Link. — Cypéracées.

La paille de cette espèce est propre à la fabrication de paillassons et de chapeaux communs. — *Provenance* : Inde.

Fleurya *interrupta* Gaud. — Urticacées.

Les tiges fournissent une bonne filasse utilisée dans la fabrication des cordes. — *Provenance* : Cochinchine, Tahiti.

Fromager, Ouatier (*Bombax malabaricum* DC.). — Malvacées.

Les capsules renferment une soie grisâtre, courte, fine, frisée et très brillante qui se tisse difficilement mais peut servir à rembourrer des coussins, des canapés, des oreillers et même des matelas qui offre l'avantage de ne pas se tasser sous le poids du corps ou du moins de se relever, et de remplir entièrement la toile en les exposant simplement au soleil. Cette bourre est encore employée avec succès pour arrêter les hémorragies; elle a été recommandée comme matière propre à la fabrication du papier et pour le feutrage. L'écorce est épaisse et fibreuse, d'un tissu lâche, de couleur gris-rosé; les indigènes en font des cordes grossières. Voy. aussi : Kapok. — *Provenance* : Guadeloupe, Inde, Madagascar, Réunion.

Bombax Ceiba L. — Malvacées.

La soie végétale de couleur rousse, dont son fruit est rempli à maturité, n'est bonne qu'à garnir des oreillers, coussins, matelas, et sa fibre étant trop courte pour être filée ou tissée pourrait peut-être servir pour le feutrage. — *Provenance* : Guyane.

La bourre des *B. buonopozense* Beauv., *provenance* : Sénégal.
B. septenatum Jacq., *provenance* : Guyane, est employée aux mêmes usages.

Gansacé, plante indéterminée, dont la paille jaune sert à faire des plats chez les Mossis. — *Provenance* : H^e Sénégal.

Gelidium *corneum* Lamour. — Algues.

M. Niederlein dit que cette algue est employée pour rembourrer. — *Provenance* : Réunion.

Génipayer (*Genipa americana* L.). — Rubiacées.

On retire du liber des fibres fauves bonnes pour la grosse corderie. — *Provenance* : Guyane.

Girardinia *palmata* Gaud. — Urticacées.

Cette plante fournit une fibre longue, douce et soyeuse, dont on ne fait que des ficelles et des cordes, mais qui mérite de fixer l'attention des filateurs. — *Provenance* : Inde.

Gombo (*Hibiscus esculentus* L.). — Malvacées.

On retire des tiges des fibres souples, d'une grande ténacité, employées pour faire des cordes, des ficelles, des toiles d'emballage et un papier très blanc et très résistant. — *Provenance* : Guyane, Inde.

Gombo-chanvre (*Hibiscus cannabinus* L.). — Malvacées.

Cultivé pour les longues et belles fibres jaune clair que donnent ses tiges après rouissage préalable ; elles servent à fabriquer des fils, ficelles et cordes d'une grande ténacité, des longues pour attacher les animaux, des sangles, des gunnies, des canevases, des filets de pêche, et des toiles très solides. Ce textile prend facilement la teinture et résiste bien à l'humidité. Employé au Bengale, pour la fabrication du papier. — *Provenance* : Afrique occidentale, Guadeloupe, Guyane, Inde, Martinique, Sénégal.

Gombo-des-bois (*Hibiscus gossypinus* Thunb.). — Malvacées.

Ses fibres servent à faire des lignes et des filets de pêche d'une grande force et ne pourrissant pas dans l'eau. — *Provenance* ; Guadeloupe. (Voy. aussi *Hibiscus*.)

Gourde, Calebasse (*Lagenaria vulgaris* Ser.) Cucurbitacées.

On retire de ses tiges une paille, de couleur nacréée qui rap-

pelle celle de la Chayotte et qui peut-être employée aux mêmes usages que cette dernière. -- *Provenance* : Réunion.

Grewia *tiliaefolia* Vahl. -- Tiliacées.

On fait des cordes avec le liber brut, divisé en lanières : après préparation on emploie les fibres pour faire des toiles pour sacs et autres tissus.

Le *G. populifolia* Vahl. produit également des fibres bonnes pour la corderie. -- *Provenance* : Inde.

Gymnema *sylvestre* R. Br. -- Asclépiadacées.

Les fibres extraites de cette plante sarmenteuse paraissent belles et fortes. Fournit aussi une soie végétale par ses aigrettes. -- *Provenance* : Inde.

Haricot-igname, Dolique tubéreux (*Pachyrhizus angulatus* Rich.).

Ses longues tiges, donnent par rouissage, une filasse blanchâtre, très souple et très forte, bonne pour faire des cordelettes et des filets de pêche. -- *Provenance* : Indo-Chine.

Helicteres *Isora* L. -- Sterculiacées.

L'écorce renferme des fibres textiles que l'on utilise pour faire des liens et des cordes, des sacs d'emballage, etc. -- *Provenance* : Inde.

Hemidesmus *indicus* R. Br. -- Asclépiadacées.

Ses tiges servent à faire des cordes grossières. -- *Provenance* : Inde.

Henequen, Chanvre de Sisal (*Agave rigida* Mill.). -- Amaryllidacées.

Fibre plus forte et aussi plus dure et moins souple que celle de l'*Agave americana* mais excellente pour la corderie, cables et petites cordes pour la marine, sacs pour le café, tapis, hamacs, chapeaux, stores, brosses, etc.; mêlée à d'autres textiles, elle peut entrer dans la confection de divers tissus et pour la fabrication du papier. -- Voy. aussi plus haut : Agave. -- *Provenance* : Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Réunion.

Hibiscus *digitiformis* DC. -- Malvacées.

Donne des fibres bonnes pour la corderie et pour faire de la pâte à papier. -- *Provenance* : Guyane.

Hibiscus domingensis Jacq. — Malvacées.

On en retire des fibres propres à la fabrication des ficelles et cordelettes. — *Provenance* : Inde.

Hibiscus ficulneus L. — Malvacées.

On extrait des longues tiges herbacées de cette plante des fibres d'une force et d'une ténacité très grandes dont la blancheur ne le cède en rien à celle des fibres des autres *Hibiscus*. — *Provenance* : Inde.

Hibiscus vitifolius L. — Malvacées.

L'écorce produit une fibre solide d'un blanc d'argent. — *Provenance* : Inde.

Les *Hibiscus grandiflorus* Mich., *provenance* ; Guyane, et *H. panduræformis* Burm., *provenance* ; Sénégal, fournissent des fibres également bonnes pour cordages. (Voy. aussi : Gombo).

Imperata arundinacea Cyr. — Graminées.

Les feuilles, connues en Cochinchine sous le nom de « Herbe à paillotte », forment un excellent chaume pour la couverture des constructions rustiques et elles fournissent une matière abondante pouvant être utilisée dans la fabrication du papier. — *Provenance* ; Cochinchine, Inde.

Indigotier sauvage (*Indigofera trita* L.). — Légumineuses.

L'écorce des racines qui sont minces, très longues et très blanches, se détache facilement et peut servir à faire des tresses, des cordes d'une ténacité remarquable et même des tissus. — *Provenance* ; Inde.

Jacquier (*Artocarpus integrifolia* L.). — Urticacées.

On extrait de l'écorce des fibres textiles bonnes pour faire des cordages et des sparteries. — *Provenance* : Inde.

Artocarpus hirsuta Lam. Son liber est employé pour faire des sparteries et de la pâte à papier. *Provenance* : Inde.

Artocarpus Lakoocha Roxb. — L'écorce fournit des fibres textiles utilisées dans la sparterie et la fabrication du papier. — *Provenance* ; Inde.

Jonc (*Juncus effusus* L. et *glaucus* Sibth.). — Joncacées.

Ces joncs servent à faire, avec une trame de Jute non roui, les nattes vendues en France sous le nom de *Nattes de Chine*. — *Provenance* ; Cambodge, Tonkin.

Jute (*Corchorus capsularis* L.). — Liliacées.

Le jute est fourni par le liber des *C. capsularis* et *olitorius*. Par macération on obtient une filasse souple et très longue susceptible de se diviser en filaments d'une grande finesse, qui se travaillent aisément. Le jute est employé à la fabrication de couvertures, tentes, tapis, hamacs, toiles communes pour sacs désignées sous le nom de *gunnies*, employées comme emballage, des sacs pour le transport des denrées coloniales, de cordes, cordages, etc. ; non roui il forme la trame des nattes de jonc, dites de Chine. En Europe on l'utilise pour bâches, pour la fabrication de tapis à couleurs voyantes, étoffes d'ameublement, passementeries, stores, velours, pour envelopper les câbles électriques. On le mélange à la fibre du coco pour faire des tapis d'escalier, au coton pour la confection du velours, le premier formant la trame, le second les poils. Le jute prend bien la teinture mais la conserve mal, il a le grand défaut de se détériorer rapidement sous l'action de l'humidité. — *Provenance* : Inde.

Corchorus olitorius L. — Mêmes emplois que l'espèce précédente, mais surtout usité comme plante alimentaire. — *Provenance* : Cochinchine, Inde, Martinique.

Kansé, plante indéterminée qui fournit de la paille jaune et de la ficelle pour la fabrication des chapeaux Mossis. C'est une graminée que l'on trouve auprès des marigots et des mares où elle pousse naturellement. — *Provenance* : H^t Sénégal.

Kapok, Fromager, Ouatier (*Eriodendron anfractuosum* D. C.). — Malvacées.

La soie retirée des fruits arrivés à maturité a été de tout temps utilisée pour le rembourrage des oreillers, coussins, matelas, etc. Depuis quelques années le commerce du kapok a pris une grande importance en raison de son emploi dans la fabrication des appareils de sauvetage; cette bourre présente en effet des qualités d'élasticité et d'imperméabilité remarquables qui la rend précieuse pour ceintures, bouées, etc. Le kapok peut encore être utilisé en médecine à la place du coton pour entourer les membres avant la pose d'appareils ou bandages roulés compressifs, pour mâteler les attelles et les gouttières à fractures, pour recouvrir l'ouate hydrophile dans les pansements et la protéger contre toute

imbibition extérieure, etc. Ses aigrettes peuvent se carder avec avec celles du *Calotropis gigantea* et avec le coton pour la fabrication de tissus de fantaisie souples et brillants mais de qualité inférieure. (Voir Fafétone). — *Provenance* : Congo, Dahomey, Guadeloupe, Guinée, Guyane, Inde, Indo-Chine, Madagascar, Mayotte, Réunion, Sénégal.

Karatas *Plumieri* E. Morr. — Broméliacées.

On retire de ses feuilles des fibres excellentes pour nattes, tissus, hamacs et cordages. La plupart des filins de la marine marchande américaine sont fait avec ce textile. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane.

Koué, grande graminée indéterminée dont la paille entre dans la fabrication de certaines corbeilles Mossis; elle pousse naturellement dans toute la brousse dans les endroits secs ou arrosés — *Provenance* : H^t Sénégal.

Kyllingia *brevifolia* Rottb. — Cypéracées.

On emploie ses feuilles pour la fabrication de chapeaux communs — *Provenance* : Inde.

Lappulier (*Triumfetta Lappula* L.). Tiliacées.

Avec ses branches on fait des paniers. Macérées et préparées comme le chanvre on en retire de belles et bonnes fibres textiles propres à faire des cordages et des filets d'une grande force. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Martinique.

Latanier (*Latania Commersonii* J. F. Gm.). — Palmiers.

Les feuilles sont utilisées pour faire des éventails, des chapeaux communs, des cordes, des nattes inusables, etc. A Madagascar on en fait des calottes pour les enfants. Avec les pétioles refendus on fabrique des paniers, des cribles, etc. — *Provenance* : Madagascar, Réunion.

Latania Loddigesii Mart. — Palmiers.

Ce sont les feuilles de ce palmier qui, après avoir subi diverses préparations, servent à faire les chapeaux dits de Latanier; la paille en est blanche et plus ou moins fine suivant le travail demandé. — *Provenance* : Guyane.

Lecythis *grandiflora* Aubl. — Myrtacées.

Son écorce fibreuse pourrait être employée pour faire de la pâte

à papier; on fabrique d'assez bonnes cordes avec son liber. --
Provenance : Guyane.

Lecythis Ollaria L. -- Le liber de l'écorce se prépare aisément en un nombre infini de feuilles qui ressemblent à du papier satiné et dont les fumeurs indiens se servent pour faire des cigarettes; on emploie encore ce liber pour attacher les cigares en paquets. --
Provenance : Guyane.

Lecythis Zabucajo Aubl. -- L'écorce de cette espèce est textile et sert à fabriquer toutes sortes d'objets. -- *Provenance* : Guyane.

Lepironia mucronata Rich. -- Cypéracées.

• Sorte de jonc employé à faire l'emballage du riz, du sucre, etc., des nattes et des chapeaux. -- *Provenance* : Madagascar.

Leptadenia Spartum Wight. -- Apocynacées.

En effilant les tiges fraîches on en retire des fibres qui, après lavage immédiat pour éviter leur dessèchement, sont propres à être employées à la confection de cordes et de ficelles. -- *Provenance* : Cercle de Tombouctou.

Liane à corde, Liane à panier (*Bignonia æquinoctialis* L.) -- Bignoniacées

Comme ses noms vulgaires l'indiquent cette liane sert à faire des liens solides et divers objets de vannerie. -- Le *B. incarnata* Aubl. est employé aux mêmes usages. -- *Provenance* : Guadeloupe, Guyane.

Liane à réglise (*Abrus precatorius* L.). -- Légumineuses.

Ses tiges volubiles et souples servent à faire des ouvrages de vannerie et des cordes grossières; elles contiennent de nombreux filaments textiles, susceptibles d'emploi en raison de leur tenacité. -- *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Madagascar, Mayotte, Réunion, Sénégal.

Licuala peltata Bl. -- Palmiers.

Les feuilles servent aux indigènes à fabriquer des chapeaux d'une forme très élégante et à orner les piliers des temples et les cases des indigènes. -- *Provenance* : Cochinchine.

Lin (*Linum usitatissimum* L.) — Linacées.

Les usages du lin sont bien connus, bornons-nous à rappeler qu'on fait avec sa filasse de solides cordes et des toiles remarquablement durables; la toile usée donne une excellente charpie et les chiffons une bonne pâte à papier. — *Provenance* : Cochinchine, Inde, Martinique, Nouvelle-Calédonie.

Lin de la Nouvelle-Zélande (*Phormium tenax* Forst.). — Liliacées.

Aujourd'hui introduit dans la plupart de nos colonies, sert à faire des corbeilles, des sacs à grains, des étoffes de peu de durée, des manteaux, des paniers, des nattes, des cordages communs, etc. En Europe on l'emploie dans la sparterie, la corderie et comme papyrifère. La fibre brute frisée se vend comme crin végétal. — *Provenance* : Inde, Réunion.

Lombiro (*Cryptostegia madagascariensis* Boj.). — Asclépiadacées.

Donne une filasse très fine et très résistante, bonne pour faire des cordes, des ficelles et probablement pour la fabrication des tissus. Les Sakalaves en font des lignes et des filets de pêche. — *Provenance* : Madagascar.

Madar. — Voy. Fafetone.

Mahot piment (*Funifera utilis* Leandr.). — Thymelacées.

Le liber est employé à la fabrication de nattes et de cordages très solides. — *Provenance* : Guadeloupe, Martinique, Réunion.

Maïs (*Zea Mays* L.). — Graminées.

Avec les tiges sèches refendues on fabrique des paniers communs; avec les fibres on garni des paillassons, coussins, etc.. et on fait du papier.. — *Provenance* : Dahomey, Nouvelle-Calédonie, Réunion.

Malachra capitata L. — Malvacées.

Les tiges contiennent des fibres tenaces, lustrées, d'apparence soyeuses, qu'on dit supérieures au jute comme matière textile.-- *Provenance* : Martinique.

Malvastrum tricuspidatum A Gray. — Malvacées.

L'écorce de la tige donne des fibres qui fournissent une belle filasse avec laquelle on peut fabriquer des cordelettes très fortes et d'excellentes lignes de pêche. — *Provenance* : Guyane.

Manicaria *saccifera* Gaertn. — Palmiers.

Les colons de la Guyane et les Caraïbes des bords de l'Amazonie et du Tocantin trouvent dans la portion conique supérieure de ses spathes énormes, mesurant environ un mètre de longueur, et ressemblant à de la toile un excellent sac ou une coiffure singulière toute faite connue sous le nom de bonnet Tourlouris; ils s'en servent aussi comme d'une étoffe très durable; cette chausse naturelle est encore employée pour filtrer les liquides. Avec les fibres fines de l'involucre des régimes les Indiens fabriquent des chapeaux. — *Provenance* : Guyane.

Maoutia *Puya* Wedd. — Urticacées

Sa filasse à la plus grande ressemblance avec la Ramie et peut servir aux mêmes emplois; très forte et très résistante à l'eau elle convient particulièrement à la fabrication des filets de pêche. — *Provenance* : Tonkin.

Mapou (*Psychotria nitida* Willd.) — Rubiacées.

On fait avec son écorce fibreuse d'assez bons cordages. — *Provenance* : Guyane.

Marsdenia *tenacissima* W. et Arn. — Asclépiadacées.

Ses fibres textiles, fortes et durables, servent à fabriquer des cordes et des tissus très solides. — *Provenance* : Inde.

Massette (*Typha angustifolia* L.) — Typhacées.

La laine ou bourre ne nous semble susceptible d'aucun emploi sérieux et n'est utilisée que pour garnir les oreillers, coussins, etc. Les tiges et les feuilles ont servi jusqu'à ce jour à la fabrication de cordes grossières, nattes, paillasons, garniture de chaises rustiques, etc. Les horticulteurs se servent encore des feuilles en guise de liens pour les greffes. Mais il résulte d'expériences faites jadis aux papeteries de Pont-l'Évêque que la *Massette* est éminemment propre à la fabrication d'un excellent papier, à celle des cordages, tapis et toiles d'emballage. — *Provenance* : Inde.

La bourre du *Typha capensis* Rohr. — *Provenance* : Réunion, peut-être employée aux mêmes usages et il en est de même sans doute des tiges et des feuilles.

Mauve (*Malva sylvestris* L.). — Malvacées.

Donne des fibres qui peuvent s'employer comme celles du Jute. — *Provenance* : Guyane.

Malvaviscus arboreus Cav. — Malvacées.

Echantillon de liber, fibres brutes, fibres peignées, filasse peignée, et cordes. — *Provenance* : Guyane.

Melochia corchorifolia L. — Sterculiacées. --

Par macération on extrait des tiges des fibres textiles d'une grande ténacité et se blanchissant facilement par le lavage; on en fait des cordes, de la ficelle et même quelques tissus. — *Provenance* : Inde.

Moucoumoucou (*Caladium aculeatum* Mey.) — Aroïdées.

Abondant dans la Guyane sur les bords des cours d'eau, cette plante peut donner de 25 à 35 o/o de pâte à papier qui ne présente pas l'inconvénient de transparence qu'on rencontre généralement dans les papiers de fibres végétales (Cat. Exp. 1867). -- *Provenance* : Guyane.

Mudar (Voy. Fafetone.).

Muntungia Calabura L. — Tiliacées.

Les couches fournissent des filaments textiles usités pour la fabrication des cordages. Ces fibres longues et résistantes, peu employées jusqu'à ce jour, sont susceptibles de recevoir quelques applications dans le tissage et la filature; elles se divisent aisément au peignage, deviennent souples, brillante et extrêmement fines. -- *Provenance* : Antilles françaises.

Mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera* Vent.). -- Urticacées.

C'est avec l'écorce fibreuse de cet arbre que les océaniens fabriquaient autrefois la fameuse Tapa qui leur servait de vêtement et qui a presque disparu depuis que les Européens ont introduit leurs cotonnades. Ces tissus étaient très variés, il y en avait de fins comme de la dentelle, d'autres durs et résistant comme du cuir, parfois très blancs d'autrefois avivés de teintes variées ou vernis à l'aide de gommés ou de résines spéciales. Le Musée en possède de beaux échantillons. Aujourd'hui on l'emploie à la fabrication d'un papier très fort qui, en Chine et au Japon, a de multiples applications. — *Provenance* : Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Tonkin.

Nélombo (*Nelumbium speciosum* Willd.) -- Nymphéacées.

Les pétioles allongés, qui soutiennent les feuilles au dessus de l'eau, donnent des fibres excessivement fines dont on fait des mèches pour les lampes. — *Provenance* Inde.

Niaouli (*Melaleuca Leucadendron* L.)— Myrtacées.

Son écorce très épaisse est formée par la superposition d'une grande quantité de lames minces qu'on sépare aisément et que les soldats et colons utilisent souvent pour remplacer le papier à cigarette lorsque celui-ci fait défaut. Les indigènes emploient également ces feuilletés corticaux pour faire des dessins à l'aide d'une baguette rougie au feu. Il a été question d'essayer cette écorce dans la fabrication du papier, nous ne savons quelle suite a été donnée à ce projet. — *Provenance* : Cochinchine, Nouvelle-Calédonie.

Ochroma *Lagopus* Sw. — Malvacées.

Son fruit fournit une soie ou édredon végétal, très fine et élastique, de couleur fauve, employée comme celle des Bombax au rembourrage des oreillers, coussins, etc. — *Provenance* : Antilles françaises, Tahiti.

Oncosperma *filamentosum* Bl. — Palmiers.

Echantillon de fibres (crin végétal.) — *Provenance* : Cochinchine.

Orme d'Amérique. (*Guazuma ulmifolia* Lam.). — Sterculiacées.

Une des bonnes écorces textiles connues, servant à faire des cordages très résistants (Cat. Exp. 1867), — *Provenance* : Gadeloupe, Martinique.

Ortie rouge (*Urtica rubra* Rafin.). — Urticacées.

Le liber de cette plante donne des fibres employées à la confection des tissus. — *Provenance* : Guyane.

Oseille de Guinée (*Hibiscus Sabdariffa* L.). — Malvacées.

Les tiges donnent de bonnes fibres, résistantes et soyeuses, qu'on obtient par rouissage. — *Provenance* : Guyane, Inde.

Ouatier Voy. Fromager.

Pachirier, Châtaignier de la Guyane (*Pachira aquatica* Aubl.). — Malvacées.

On retire de son écorce une filasse propre à la confection des filets de pêche, des cordages pour la batellerie etc. — *Provenance* : Guyane, Martinique.

Pachygone *ovata* Miers. — Ménispermacées.

Echantillon de ses racines adventives textiles. — *Provenance* : Inde.

Pachypodium *Rutenbergianum* Vatke. — Les filaments retirés de l'écorce, sont en longues lanières jaunâtres, douées d'une certaine raideur en raison de la matière gommeuse qu'elles contiennent et la filasse qu'on en obtient est très grossière. —

Provenance : Madagascar.

Pæderia *fetida* L. — Rubiacées.

On retire de cette plante des fibres textiles, d'apparence soyeuse, souples et tenaces. — *Provenance* : Inde.

Palmier areng (*Arenga saccharifera* Labill.). — Palmiers.

On retire de la base de la partie engaïnante des feuilles une fibre textile noirâtre, rigide, comme cornée, qui peut remplacer le crin animal ; elle entre aussi dans la fabrication des brosses, balais, pinceaux, nattes, etc. et peut servir à rembourrer des matelas. Les fibres des pétioles servent en partie à faire des balais à macadam. — *Provenance* : Réunion.

Palmier bache (*Mauritia flexuosa* L.). — Palmiers.

Les fibres textiles qui entourent le tronc suffisent à l'habillement et à la chaussure des pauvres habitants des savanes. Les feuilles fournissent également des fibres dont les indiens font des cordages, des hamacs et autres articles en filet. On les prépare spécialement pour la fabrication des nattes et des chapeaux semblables à ceux de Panama. — *Provenance* : Guyane.

Palmier Doum (*Hyphæne thebaïca* Mart). — Palmiers.

Les feuilles sont employées pour faire des cordes, des nattes, tapis, sac, paniers, brosses, balais, etc. — *Provenance* : Côte des Somalis.

Hyphæne coriacea Gærtn. — Palmiers.

Avec ses feuilles on fait des nattes, des paniers, des corbeilles, des liens, des balais, etc. — *Provenance* : Madagascar.

Palmier d'eau, Cocotier d'eau (*Nipa fruticans* Thunb.). — Palmiers.

Ses feuilles, connues à Saïgon sous le nom de « Pâillotte d'eau », servent à couvrir les cases ; on en fait aussi des nattes, des paniers, des chapeaux, etc. — *Provenance* : Indo-Chine.

Palmier à huile (*Elæis guineensis* L.). — Palmiers.

Les feuilles et pétioles fournissent une matière textile d'un jaune clair, soyeuse, souple, d'une finesse et d'une grande force de résistance ; on en confectionne des tissus pouvant rivaliser avec ceux fabriqués avec les plus beaux lins (Renouard). On recueille en outre à la base des pétioles un crin végétal bon pour cordages et pour rembourrer les coussins, etc. — *Provenance* : Guinée.

Elæis melanococca Gärtn. — Palmiers.

Echantillon de paille pour chapeaux communs. -- *Provenance* : Guyane.

Palmier nain (*Chamærops humilis* L.) Palmiers.

Les feuilles, divisées en bande plus ou moins larges, servent à faire des nattes, des paniers, des cabas, des cordes, des chapeaux, etc. On en retire par cardage, peignage, cordelage, et frilage, un produit bien connu sous le nom de *crin végétal* qui remplace économiquement et dans tous ses emplois le crin animal. Les déchets peuvent être utilisés pour faire une excellente pâte à papier. — *Provenance* : Sénégal.

Palmier Talipot (*Corypha umbraculifera* L.) — Palmiers.

Les cordes fabriquées avec les feuilles retordues sont d'une remarquable solidité, elles servent à attacher le bétail et à divers autres usages. On en retire de la base des feuilles une fibre qui sert à confectionner des chapeaux, des tresses et autres objets. Les fibres extraites des pétioles sont employées pour la petite corderie. Les anciens manuscrits tamouls sont sur feuilles de *Corypha umbraculifera* et *Taliera*. — *Provenance* : Inde.

Pareira brava (*Cissampelos Pareira* L.) -- Ménispermacées.

Ecorce fibreuse employée comme ficelle. Les Malgaches s'en servent pour assujettir les extrémités des cordes de leurs valihas ou guitare indigène. — *Provenance* : Inde, Réunion.

Passe-rose. — Voy. Rose trémière.

Pavonia zeylanica Cav. — Malvacées.

L'écorce de ses tiges grêles donnent par rouissage des fibres blanches et très fines qu'on dit d'excellente qualité quoiqu'inférieure au chanvre et au lin ; elles peuvent être utilisées pour faire de la ficelle ou autres cordages fins et au besoin pour tisser des étoffes d'un assez bon usage. (à étudier). — : *Provenance* : Martinique,

Phloga polystachia Nor. — Palmiers.

La finesse de sa paille, qui se travaille assez facilement, permet de fabriquer des chapeaux très légers et d'une grande beauté ; ils peuvent se rouler dans un étui de 4 à 5 centimètres de diamètre, suivant M. Juntelle. — *Provenance* : Madagascar.

Pia (*Tacca pinnatifida* Forst.). — Taccacées.

A Tahiti, les femmes indigènes préparent avec les hampes florifères de cette plante des lanières satinées, sorte de paille fine et fort belle qui sert à faire de la tresse pour chapeaux, des fleurs artificielles, des éventails, des couronnes et une grande quantité de petits objets de fantaisie du plus gracieux effet, atteignant souvent des prix élevés dans l'industrie locale. — *Provenance* : Madagascar, Tahiti.

Piassaba ou **Piassava.** —

On désigne sous ce nom les filaments durs, épais, rigides, flexibles et très résistants provenant de diverses parties de certains Palmiers (pétioles, feuilles ou spathes tombées sur le sol où elles se sont décomposées), employés pour fabriquer des cordages, tapis, balais, brosses pour chevaux, etc. Ce sont ces fibres qu'on utilise pour la confection des balayeuses et des balais destinées dans les villes au nettoyage du macadam et des ruisseaux. La piassaba est fournie dans nos colonies par l'*Attalea fmnifera* pour la Guyane le *Raphia Gartneri* et le *R. Hookeri* pour le Congo et la Côte d'Ivoire et par le *Dyctyosperma fibrosum* Wright pour Madagascar.

Pipturus velutinus Wedd. — Urticacées.

Très abondant à la Nouvelle-Calédonie où on en fait des filets

d'une grande résistance ne pourrissant pas dans l'eau, des ceintures et des pagnes; ces fibres pourraient être utilisées comme la ramie pour la confection des étoffes de luxe. Cette espèce servait jadis à faire les Tapas dont nous avons parlé à propos du Mûrier à papier. — *Provenance* : Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

Pisonia *artensis* Heimerl. — Nyctaginées.

M. Niederlein indique sa sciure pour faire du papier. — *Provenance* : Nouvelle-Calédonie.

Porcher, Bois de rose de l'Océanie (*Thespesia populnea* Sol.). — Malvacées.

L'écorce fibreuse intérieure donne une filasse qui paraît inférieure au Jute mais qui, après goudronnage et macération dans l'eau, présente une très grande résistance ainsi qu'il résulte des expériences de Roxburg. On l'emploie à fabriquer des cordages rudes et grossiers mais excellents pour attacher les bois, à faire des sacs à café, des nattes, etc.; ce produit est aussi recommandé comme matière première pour l'industrie du papier. Ce textile était jadis utilisé par les indigènes des îles Marquises pour faire des étoffes mais cet usage a disparu devant l'importation des cotonnades. — *Provenance* : Antilles françaises, Cochinchine, Guyane, Inde, Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Tonkin.

Poulzolzia *indica* Gaud. — Urticacées.

On fait de très jolies cordes avec les fibres extraites de ses tiges. Croît dans toute l'Inde à l'état sauvage. — *Provenance* : Inde.

Quéchot (*Pueraria phaseloides* Benth.). — Légumineuses.

Les fibres retirées de cette plante sont très estimées pour la fabrication des filets de pêche qui ont la réputation d'être impu-
trescibles. — *Provenance* : Nouvelle-Calédonie.

Ramie, China-grass (*Bahmeria nivea* Gaud.). — Urticacées.

La filasse brute, dure et très forte est propre à la fabrication des cordes, cordages, etc. En Indo-Chine son principal emploi est dans la confection des filets de pêche.

Après préparation, on obtient une très belle fibre blanche, brillante, soyeuse, et très résistante dont on fait un linge très estimé

et de magnifique et solides tissus, des velours, des passementeries, etc. On l'emploie encore pour la confection des manchons à incandescence, les fils de chaussures, et d'un excellent papier propre à l'impression des billets de banque, du reste, ses emplois sont tellement nombreux que leur simple énumération dépasserait la limite de cette notice. — *Provenance* : Guadeloupe, Guyane, Inde, Indo-Chine, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Sénégal, Tahiti.

Raphia (*Raphia pedunculata* P. Beauv.). — Palmiers.

Avec les feuilles préparées, on fait des cordages, des nattes, des chapeaux, des vanneries, des tissus, et même des vêtements. La partie extérieure des folioles incomplètement développées fournit des fibres, ou plutôt des pellicules minces, très longues, très légères et extrêmement souples ; elles peuvent se diviser en fils très ténus sans rien perdre de leurs qualités. C'est un lien très employé aujourd'hui en horticulture et en viticulture. On fabrique avec ce raphia des étoffes de diverses qualités connues sous le nom de Rabanes et qui sont d'un excellent usage. Les Rabanes sont souvent rayées de bleu, de rouge, de noir et les fils sont teints avant d'être tissées. Le raphia est quelquefois allié à la soie pour les étoffes de luxe. Outre les vêtements, la rabane est encore employée pour rideaux, tentures, étoffes d'ameublement, pour garnir les sièges, etc. On distingue plusieurs variétés de lanières ce qui semble indiquer que toutes ne proviendraient pas d'une seule espèce, le Raphia clair ou Majunga est plus estimé que le Raphia rouge ou sombre ou Tamatave. — *Provenance* : Madagascar.

Raphia vinifera Beauv. — Palmiers.

Avec les feuilles découpées en lanières, on fabrique des paniers, des cages, des jalousies de fenêtres, etc. On en retire de bonnes fibres qui servent à faire des nattes, ou filets de pêche, des paniers, corbeilles, chapeaux, cordages, etc. Dans divers endroits de l'Afrique, les femmes retirent de la partie corticales des jeunes frondes, un fil très résistant qu'elles disposent en trames sur des métiers pour en faire des tissus d'une grande solidité et d'un aspect assez agréable ; cette fibre ressemble comme légèreté et finesse à celle du *R. pedunculata* et peut du reste servir aux mêmes usages, notamment comme liens pour l'horticulture et

pour faire de très jolies nattes appelées « Bassans ». — *Provenance* : Dahomey, Congo, Guinée, Madagascar, Mayotte, Sénégal.

Reinwardtia *trigyna* Planch. — Linacées.

Echantillon de fibres et fils. — *Provenance* : Inde.

Rhapis *cochinchinensis* Mart. — Palmiers.

On fabrique avec ses feuilles lisses et très résistantes, appelées « Paillotte blanche », on fait des nattes, des liens, des chapeaux, des sacs et mêmes des voiles pour les barques. Elles servent aussi à couvrir les cases. — *Provenance* : Indo-Chine.

Riz (*Oryza sativa* L.). — Graminées

La paille est employée pour la fabrication de jolis et fins chapeaux, de porte-cigares, boîtes, etc. — *Provenance* : Réunion.

Rocou (*Bixa Orellana* L.). — Bixacées.

L'écorce est utilisée pour cordages et liens grossiers. — *Provenance* : Martinique.

Ronier Rondier (*Borassus flabellifer* L.). — Palmiers.

Les feuilles servent à couvrir les cases, à faire des nattes, paniers, sacs, vans, chapeaux, corbeilles, éventails, des couvre-plats, des sacs pour les denrées coloniales, des sandales, des cribles, etc. : elles se teignent facilement et à Madras on en tresse des vanneries ornées des plus vives couleurs. Autrefois elles étaient employées comme papier par les indigènes qui gravaient les caractères avec un stylet de fer. Les fibres retirées des pétioles sont utilisées pour cordes et ficelles. — *Provenance* : Afrique occidentale, Inde.

Rose-de-Chine (*Hibiscus Rosa-sinensis* L.). — Malvacées.

L'écorce, dont les fibres libériennes sont textiles, et peuvent atteindre 3 mètres de long, servent pour la corderie et à faire des corbeilles et paniers. La culture de cette plante peut donner par hectare, à raison de deux coupes par an, 8.000 kilogrammes de filasse et peut être fort étendue sans installation dispendieuse d'exploitation (Cat. Exp. 1867). — *Provenance* : Guyane, Inde, Réunion.

Rose trémière, Passe-rose (*Althaea rosea* Cav.). — Malvacées.

Les tiges traitées et rouies comme le chanvre fournissent une filasse souple avec laquelle on peut préparer des fils et cordages, des tissus et fabriquer un bon papier. — *Provenance* : Réunion.

Rotang, Rotin (*Calamus Rotang* L.). — Palmiers.

Ses tiges servent à faire des cordages, des câbles ; découpées en lanières elles sont employées pour tresser des paniers, des corbeilles, des chapeaux et pour garnir les sièges cannés. Lorsque le Rotin a été dépouillé de son écorce luisantes, on refend la partie centrale en petits brins, de la grosseur d'une allumette, que l'on passe dans une filière pour les arrondir, ils servent alors à faire des vanneries fines dites en *moelle de Rotin*. — *Provenance* : Indo-Chine.

Rotang ou Rotin de Cayenne (*Desmoncus macracanthos* Mart.). — Palmiers

Ce rotin est employé pour fabriquer des vanneries, paniers, corbeilles, etc. — *Provenance* : Guyane.

Safran indien (*Curcuma longa* L.). — Zingibéracées.

De la nervure médiane ou côte de la feuille on retire des fibres avec lesquelles on fabrique de jolies cordes, un peu roussâtres et très fortes. — *Provenance* : Inde.

Sansévière (*Sansevieria guineensis* Willd.). — Liliacées.

Ses feuilles donnent des fibres très fortes qui sont un peu plus courtes que celles de l'Ananas mais plus fines, elles peuvent être utilisées pour filets de pêche, corderie, sparterie et tissus. Les femmes Serères confectionnent avec sa filasse des perruques qui imitent fort bien leurs cheveux tressés. — *Provenance* : Guadeloupe, Guinée, Inde, Madagascar, Mayotte, Réunion, Sénégal.

Sansevieria zeylanica Willd. — Fibres très belles et très blanches d'une finesse remarquable un peu rudes au toucher, avec lesquelles on fait des cordes, de la toile et de la pâte à papier. — *Provenance* : Guadeloupe, Inde, Réunion.

Les *Sansevieria Roxburghiana* Schult. *provenance* : Inde, et *S. cylindrica* Boj., *provenance* : Congo, Inde, Madagascar, Réunion, Sénégal, sont également propre à fournir des fibres pour la corderie et la sparterie.

Sapium aucuparium Jacq. -- Euphorbiacées.

Echantillon de corde. -- *Provenance* : Martinique.

Sarcostemma Dombeyanum, Dec. -- Asclépiadacées.

Echantillon d'aigrettes soyeuses. -- *Provenance* : Guadeloupe.

Savonnette (*Sapindus saponaria* L.). -- Sapindacées.

Son écorce fibreuse sert à faire des cordes grossières. -- *Provenance* : Guadeloupe, Inde, Martinique.

Sébastienier (*Cordia obliqua* Willd.). -- Boraginées.

L'écorce fournit un liber extrêmement solide employé sans préparation pour liens, ou que l'on transforme par rouissage prolongé en fibres utilisées pour faire des câbles, des cordes, des filets et même quelques grossiers tissus. -- *Provenance* : Inde.

Les *Cordia Collococca* L., *provenance* : Martinique, *C. martinicensis* R. et S. *provenance* : Guadeloupe, *C. Rothii* R. et S. et *C. monoica* Roxb., *provenance* : Inde, possèdent également des écorces filamenteuses propres à la fabrication des cordages grossiers.

Securidaca longepediculata Fres. -- Polygalées.

Les fibres luisantes, plus grasses que celles du lin, assez semblables à du crin, servent à fabriquer de beaux et solides filets de pêche. -- *Provenance* : Guinée.

Sepso ou filaments retirés de l'écorce du fruit du *Néré* et entrant dans la fabrication des plats en paille mossis ; on les teint en rouge avec du *mono* et en noir avec le *Bérédo*. -- *Provenance* : H^e Sénégal.

Sesbania aculeata Poir. -- Légumineuses.

Les fibres de cette plante semi-ligneuse sont estimées pour la fabrication des cordages et des sangles. Le *S. grandiflora* Poir, peut-être employé aux mêmes usages. -- *Provenance* : Inde, Sénégal.

On retire des fibres analogues du *Sesbania aegyptiaca* Poir. -- *Provenance* : Sénégal.

Sida divers. -- Malvacées.

Les *Sida* donnent par rouissage, des fibres blanches, soyeuses et fortes qui méritent de fixer l'attention des filateurs. Le Musée possède des échantillons des espèces suivantes :

Sida acuta Burm. -- Provenance : Cochinchine.

-- *pyramidata* Cav. Provenance : Guyane.

-- *rhombifolia* L. -- Donne une fibre blanche, fine, luisante, douce au toucher, longue de 1 m. 20 à 1 m. 50, se rapprochant de celle du Jute mais lui étant supérieure et pouvant être employée aux mêmes usages.-- Provenance : Madagascar.

— *veronicaefolia* Lam. -- Provenance : Réunion.

Simaruba *amara* Aubl. -- Simarubacées.

L'écorce de la racine donne des fibres employées pour fabriquer des cordes. -- Provenance : Guyane, Martinique.

Simaruba glauca DC. M. Niederlein indique son écorce pour pâte à papier. — Provenance : Guadeloupe.

Sisal Voy. Henequen.

Smilax *coriacea* Spr. Liliacées

Tiges employées pour vannerie. -- Provenance : Guadeloupe.

Sola (*Æschynomene aspera* L.). -- Légumineuses.

Le tissu cellulaire de sa tige découpé en bandes minces, sert à fabriquer des jouets et des *casques coloniaux* d'une extrême légèreté. Nous avons publié une longue note à ce sujet dans le n° 71 de la « Feuille de renseignements » de l'Office Colonial. — Provenance : Inde.

Souchet. --- (*Cyperus aequalis* Vahl). --- Cypéracées.

Les fibres corticales et la nervure médiane divisée en deux servent à fabriquer des nattes grossières, solides, et de grandes dimensions, tandis qu'avec les fibres intérieures, plus minces, on fait des nattes et des corbeilles très fines, enfin sa moelle sert à rembourrer les matelas. --- Provenance : Madagascar.

Cyperus alternifolius L.

On fait avec ses fibres des nattes fines, des corbeilles, des porte-cigares et porte-cigarettes et des chapeaux. --- Provenance : Madagascar.

Cyperus articulatus L.

Employé pour faire des liens et de petites cordes. -- Provenance Inde.

Cyperus distans L. f. et *tegetiformis* Roxb. -- Cypéracées.

Ces deux espèces sont employées par les annamites pour la confection des nattes vendues à Paris sous le nom de « Nattes de Chine ». -- *Provenance* : Tonkin.

Cyperus latifolius Pers.

Ses feuilles sont utilisées pour fabriquer des sacs, des nattes et des corbeilles grossières. *Provenance* : Madagascar.

Cyperus madagascariensis R. et Sch. -- Cypéracées.

Les tiges de cette espèce refendues en fines lanières, servent à faire de très solides nattes et des paillassons. -- *Provenance* : Madagascar.

Cyperus nudicaulis Poir. — Cypéracées.

On fabrique, avec ses tiges, des chapeaux très fins et d'une grande souplesse, susceptibles de subir plusieurs lavages. -- *Provenance* : Madagascar.

Sporolobus *indicus* R. Br. -- Graminées.

Les tiges rigides et luisantes de cette petite graminée servent à faire des articles de vannerie fine, des étuis, des paniers, des nattes et des chapeaux. -- *Provenance* : Madagascar.

Sterculia *caribaea* R. Br. -- Sterculiacées.

Echantillon de cordes. -- *Provenance* : Guadeloupe.

Sterculia Ivira Sw.

Echantillon de cordes. -- *Provenance* : Guyane.

Stereospermum *chelonioides* DC. -- Bignoniacées.

Echantillons de liber et d'écorce textiles. -- *Provenance* : Inde.

Streblus *asper* Lour. -- Urticacées.

L'écorce de cet arbre donne des fibres semblables à celle du *Broussonetia* et convient admirablement à la fabrication du papier. -- *Provenance* : Annam. Cochinchine, Tonkin.

Strophanthus *hispidus* DC. -- Apocynacées.

Echantillon d'aigrettes soyeuses pour rembourrer les coussins et oreillers. -- *Provenance* : Congo.

Strophanthus sarmentosus DC.

Echantillon du fruit et soies. Mêmes usages. -- *Provenance* : Sénégal.

Sunn (*Crotalaria juncea* L.). -- Légumineuses.

Cultivé pour ses fibres qui se séparent facilement par rouis-

sage ; elles sont brunâtres supérieures et plus souples que celles du Jute et on fait des ficelles, d'excellentes cordes, des gunnies et même des tissus qu'on dit très beaux et très solides. Dans le delta du Godavère les pêcheurs en tirent une qualité supérieure avec laquelle ils fabriquent leurs filets. Ces fibres servent encore dans la fabrication de la pâte à papier. — *Provenance* : Inde.

Tien-fou (*Dolichos* sp.). — Légumineuses.

Cultivé dans la vallée du Niger pour ses tiges textiles, servant à faire des filets et des cordes.

Tillandsia *usneoides* L. — Broméliacées.

On retire de cette plante des crins qui servent à remplir des sommiers, des paillasses, des fauteuils, etc. et à emballer les objets fragiles. — *Provenance* : Guadeloupe.

Tinospora *cordifolia* Miers. — Ménispermacées.

L'épiderme des racines adventives se détache naturellement en longs filaments textiles qui servent à faire des cordages, ficelles et autres liens ; les tiges sont également employées aux mêmes usages. — *Provenance* : Inde.

Togoyo. — Utilisé par les pêcheurs du Niger pour la confection des filets et des cordes.

Tragia *involucrata* L. — Euphorbiacées.

On fabrique avec ses fibres de beaux tissus d'une grande force et solidité. — *Provenance* : Inde.

Triumfetta *rhomboidea* Jacq. — Tiliacées.

Ses fibres sont moins longues et moins fines que celles du Jute ; la couleur brune qu'elles ont doit être attribuée à un trop long rouissage ; on en fait des cordages très résistants, des cordelettes, etc. — *Provenance* : Congo.

Tylophora *asthmatica* W. et Arn. — Asclépiadacées

Avec les fibres extraites du liber des ses tiges on fabrique des cordes. — *Provenance* : Inde.

Typhonodorum *madagascariensis* Engl. — Aroidées.

Par rupture des gaines foliaires ou par battage préalable, les Sakalaves extraient des filaments fibreux, jaunâtres, qui doivent avoir une certaine résistance puisqu'ils les emploient à la fabrication de grands filets de pêche. — *Provenance* : Madagascar.

Uraria *lagopoides* DC. -- Légumineuses.

Echantillon de fibres textiles. — *Provenance* : Inde.

Urena *lobata* L. — Malvacées.

Les fibres extraites du liber par rouissage, longues de 1 m. 70 à 2 mètres, sont blanches ou jaunâtres, d'aspect soyeux, on en fait d'excellentes cordes, des ficelles, de la pâte à papier, des sacs, quelquefois de grossières étoffes assez résistantes. Ce textile a fait un certain bruit il y a quelques mois dans les journaux spéciaux sous le nom d'*Aramina* — *Provenance* : Cochinchine, Congo, Inde, Madagascar. Réunion, Tahiti.

Urera *alcafolia* Gaud. — Urticacées.

Ses fibres sont employées par les Canaques à la fabrication des filets de pêche, ceintures et pagnes. — *Provenance* : Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

Vaquois (*Pandanus utilis* Bory). — Pandanées,

Les feuilles des sujets jeunes atteignent jusqu'à 2 mètres de longueur, elles sont souples et servent alors à la fabrication des sacs destinés à l'emballage des denrées coloniales, de nattes souvent teintes en diverses couleurs, de chapeaux et de cordes d'une faible résistance. Les feuilles des vieux arbres ne sont plus textiles. Les sacs hors d'usage sont utilisés en Europe à la fabrication du papier. Les racines adventives servent à faire des liens et des pinceaux grossiers pour badigeonner les murs. -- *Provenance* : Guadeloupe, Inde, Réunion, Tahiti.

Les *Pandanus candelabrum* Beauv., *provenance* : Guyane, *P. humilis* Rumph., *provenance* : Inde; *P. macrocarpus* Vieill., *provenance* : Nouvelle-Calédonie, et *P. odoratissimus* L. *provenance* : Congo, Guadeloupe, Inde, Réunion, donnent également des feuilles employées aux mêmes usages.

Vétiver (*Andropogon squarrossus* L.). — Graminées.

Ses racines sont employées pour faire des paillassons aromatiques pour les chassis des maisons et des palanquins, des cordes grossières, etc. L'*Andropogon Iwarancusa* Roxb. sert aux mêmes usages. — *Provenance* : Inde.

Wikstrœmia *Balansa* Drake. — Thyméléacées.

L'écorce de cette plante est détachée de la tige sous forme de

lanières, puis réduite en pâte ; on relie les fibres au moyen d'un mélange retiré du bois de l'*Actinodaphne cochinchinensis*. — *Provenance* : Tonkin.

Wikstrœmia viridiflora Meissn. — Tyméléacées.

Son écorce fibreuse est employée pour cordages, filets et lignes de pêche et pour pâte à papier. — *Provenance* : Cochinchine.

Wrightia tinctoria R. Br. — Apocynacées.

Le duvet soyeux ou aigrettes de la graine peut servir à rembourrer les oreillers, cousins, etc. mais les essais faits pour un emploi plus sérieux n'ont donné aucun résultat satisfaisant. — *Provenance* : Inde.

Yucca divers. — Liliacées.

Les feuilles de *Yucca* ne sont pas très riches en fibres, elles sont blanches, raides, ont un aspect brillant et prennent bien la teinture ; elles sont d'une ténacité moyenne et on peut les employer comme celles des *Agave*, mais elles sont plus cassantes, La pellicule nacrée qui recouvre les feuilles peut servir à la fabrication de fleurs artificielles. Le Musée possède des échantillons des espèces suivantes :

Yucca aloifolia L. — *Provenance* : Guyane, Inde.

— *filamentosa* L. — *Provenance* : Martinique.

— *gloriosa* L. — *Provenance* : Inde, Martinique, Réunion.



EXPOSITION DES PRODUITS TEXTILES

du 15 Mai au 15 Juin 1909

CATALOGUE SOMMAIRE DES PRODUITS ET MATIÈRES PREMIÈRES EXPOSÉS, CLASSÉS PAR COLONIES SUIVANT ORDRE DES VITRINES (1)

INDO-CHINE (Vitrine)

Annam

Ramie (<i>Bahmeria</i>). — Fibres pour filets de pêche.	Fibres	Fibres pour hamacs.
Chanvre (<i>Cannabis</i>). — Fibres pour ficelles et cordes.	Fibres	Sunn, Crotalaire (<i>Crotalaria juncea</i>). — Fibres.
Ananas (<i>Bromelia</i>). — Fibres pour hamacs.	Fibres	Aloès (<i>Agave</i>). — Fibres pour cordages et hamacs.
<i>Thespesia populnea</i> . — Ecorce.	Ecorce.	<i>Panicum sp.</i> — Petit balai. Jonc pour nattes, naturel et teint.

Cambodge

<i>Sida carpinifolia</i> . — Fibres pour cordages.	Fibres	pok, exposé par M. Weinschenk, 36, rue de Chabrol, Paris.
Un local de fruits et soie de Ka-		

Cochinchine

<i>Hibiscus cannabinus</i> . — Filasse. — Commerce local.	Filasse.	Bambou préparé en lanières pour cannage.
<i>Fourcroya gigantea et longava</i> . — Fibres. Pas de commerce local.	Fibres.	Cocotier. — Fibres du fruit. Usages locaux.
Sansevière (<i>cylandrica et macrophylla</i>). — Fibres. Pas de commerce local.	Fibres.	<i>Licuala peltata</i> (palmier). — Balai de feuilles.
Bananier (<i>Musa paradisiaca</i>). — Fibres.	Fibres.	Jonc. — Natte de grand jonc. Commerce interprovincial.

Laos

Chanvre (<i>Cannabis</i>). — Fibres. — Commerce local.	Fibres.	<i>Maoutia Puya</i> . — Fibres pour filets de pêche.
« Pièl », espèce indéterminée, donne une sorte de chouchoute (paille à chapeaux).		Sterculier indéterminé — Ecorce fibreuse pour menus cordages.

Tonkin

<i>Abroma augusta</i> . — Fibres pour lignes et filets.	Fibres	<i>Daphne involucrata</i> . — Ecorce pour papier indigène.
<i>Caryota mitis et urans</i> . — Cordelettes, cordes pour amarrage.	Cordelettes	Herbe à paillette (<i>Imperata</i>) pour couvertures de cases. Usage local. Fabrication possible de papier.
<i>Maoutia Puya</i> . — Fibres pour cordes et filets.	Fibres	Jute en lanières pour nattes et filasse préparée pour sacs.
Aloès (<i>Agave</i>). — Non peignée. Cordages, sparterie.	Non peignée	Liane indéterminée pour pâte à papier.
Abaca ou chanvre de Manille (<i>Musa textilis</i>). — Fibres.	Fibres	Soies (voyez pièces annexes A et B).

(1) Pour les emplois et usages consulter le **Catalogue raisonné**.

INDO-CHINE (Etagères)

<p>Coton en gousses et coton égrené (<i>Gossypium hirsutum</i>). — Cambodge, Cochinchine.</p> <p>Coton en gousses et coton égrené (<i>Gossypium herbaceum</i>). — Annam, Cochinchine, Laos, Tonkin.</p> <p>Coton préparé pour la filature et échantillons de filés.</p> <p>Lanières de mûrier à papier (<i>Broussonctia papyrifera</i>).</p>	<p>Ecorces d'<i>Edgeworthia papyrifera</i>.</p> <p>Ouate végétale de <i>Bombax malabaricum</i> pour rembourrage.</p> <p>Poils de <i>Dicksonia Baronetz</i> (Fougères) pour rembourrage.</p> <p>Aigrettes de <i>Wrightia mollissima</i> pour rembourrage.</p> <p>Kapok (soie et fruits).</p> <p>Chanvre (fils, cordelettes et cordes).</p>
--	---

INDE FRANÇAISE (Vitrine)

<p>Tissu écri fabriqué avec du coton des Indes, appelé <i>Cocanada</i>, et destiné à la teinture de Pondichéry, pour être livré à la consommation des indigènes de la Côte Occidentale d'Afrique, sous le nom de « Guinée ». Cette sorte de coton a la propriété de mieux absorber l'indigo que le coton américain, et autres.</p> <p>« Guinée » fabriquée à Rouen (société cotonnière), teint à Pondichéry, expédié ensuite sur Bordeaux pour être après réexpédié sur la Côte occidentale d'Afrique. (Pièce de 15 m.).</p>	<p>L'indigo frais et le soleil sont des éléments qui jouent un rôle considérable dans cette teinture; la solidité et l'odorat ont une grande valeur appréciée des indigènes.</p> <p>Ouate de Fromager (<i>Bombax</i>), pour rembourrage.</p> <p>Combo-chanvre (<i>Hibiscus</i>). — Fibres pour cordages et tissus.</p> <p>Lin de Nouvelle-Zélande (<i>Phormium</i>). — Fibres pour sparterie et corderie.</p> <p>Sola (<i>Æschynomene</i>). — Moelle pour casques coloniaux.</p>
--	--

MADAGASCAR (Vitrine)

<p>Raphia commercial naturel (en nattes et tresses).</p> <p>Raphia teint en rouge avec l'écorce de Nato.</p> <p>Raphia teint en jaune avec le <i>Curcuma longa</i>.</p> <p>Raphia teint en bleu avec l'indigo.</p> <p>Rabane, tissu de raphia pour ameublement et vêtement.</p> <p>Tissu fin de raphia brodé soie.</p> <p>Préparation du raphia (photographie).</p> <p>Un jeune raphia (photographie).</p> <p>Métier indigène à tisser.</p> <p>Fil de raphia.</p> <p>Rabane teinte fine.</p> <p>Tissu soie et raphia.</p> <p>Une dentellière de Tananarive (photographie).</p> <p>Racines de vétiver.</p> <p>Fragment de feuille et nervures de raphia.</p> <p>Chapeau en paille d'Ahibano.</p> <p>Chapeau en paille de Tsindrodota.</p> <p>Chapeau en paille d'Harefo.</p>	<p>Chapeau en fibres de palmier.</p> <p>Chapeau en fibres de Pengy.</p> <p>Tresses pour chapeaux.</p> <p>Nattes indigènes.</p> <p>Tressage de corbeilles (photographie).</p> <p>Coffret en « Pepaka » exposé par M. Saimboux.</p> <p>Soie grège blanche et jaune.</p> <p>Dévidage de la soie (photographie).</p> <p>Cocons variés.</p> <p>Tissu soie du Betsiléo et de Chine mélangées.</p> <p>Araignée séricigène de Madagascar (photographie).</p> <p>Fils de soie produits par cette araignée.</p> <p>Tissu de soie d'araignée présenté par l'École professionnelle de Tananarive.</p> <p>Cocons, soie, bourre et tissus de Landibé (ver à soie sauvage).</p> <p>Ambrevade, plante servant à sa nourriture.</p> <p>Dentelles soie du Betsiléo.</p> <p>Dentelles fil.</p>
---	---

MADAGASCAR (Petite vitrine)

Crin végétal ou Piassaba de Madagascar.	chanvre de Maurice.
Cordelette et corde en fibres d'agave (fabrication indigène).	Cordelettes en bourre ou fibre de cocotier.
Fibres de Lafa.	Fibres de Paka (<i>Urena lobata</i>).
Fibres de <i>Fourcroya gigantea</i> ou	Fibres d'Abaca ou chanvre de Manille.

MADAGASCAR (Étagères)

Gousses fraîches de coton (formol).	Cotons égrenés et filés variés.
Cadre des produits utiles du cotonnier.	Fruits d'Ériodendron (Kapok), et soie avec graines.

ANJOUAN (Vitrine)

<i>Cucurbitacées tropicales</i> (paille pour chapeaux), brochure et échantillons de paille de chouchoute exposés par M. Desruisseaux.

REUNION (Vitrine)

Soie du ver du mûrier (voir pièces annexes C).	Paille de Chouchoute (<i>Secchium</i>) pour chapeaux.
Aloès (Agave). — Petit câble.	Aloès ou chanvre de Maurice (Fourcroya). — Fibres.
Pandanus. — Sac en feuilles de Vaquois.	

GUYANE (Vitrine)

Mahot blanc (<i>Hibiscus</i>). — Filasse peignée.	<i>Malvastrum tricuspidatum</i> . — Fibres.
Aloès (<i>Agave</i>). — Fibres.	Mahot niaman (<i>Hibiscus</i>). — Fibres d'écorce.
Aouara (<i>Astrocaryum</i>). — Paille pour chapeaux.	Piassaba d' <i>Attalea funifera</i> .
Ananas. — Fibres.	Bonnets tourlouris, spathes de <i>Manicaria saccifera</i> .
Vétiver (<i>Andropogon</i>). — Racines.	Arouma (<i>Ischnosiphon</i>). — Lanières.
<i>Dracæna</i> . — Feuilles et fibres.	

NOUVELLE-CALEDONIE (Vitrine)

<i>Sisal</i> , fibres remarquables par leur longueur.	Ananas. — Soie d'araignée. — <i>Les Textiles calédoniens</i> (brochure).
Quatre échantillons de coton Caravonica.	Exposés par M. Jacques fils.
Exposés par la Société d'Ouaco, 19, rue Marbeuf, à Paris.	Corde en Bourao (<i>Hibiscus</i>).
Collection de fibres: Abaca, cocotier, coton, Aloès (Agave), <i>Kapok</i> , <i>Sida retusa</i> , Cordyline, Sansevière,	Tapa, écorce battue de mûrier à papier.
	Métier à tisser, des Nouvelles-Hébrides.

TAHITI (Vitrine)

Kapok (<i>Eriodendron</i>). — Soie.	Chapeau en paille de Pia et bambou.
Filets ornés de paille de Pia.	Manteau d'écorce de Roa.
Tresse en liber de Roa.	Vêtement de cérémonie en paille de Pia.
Couronne en paille de Pia.	Ceintures indigènes en Agave.
Tresse en paille de Vaquois (Pandanus).	Liber de Bourao.
Ramie (<i>Bahmeria</i>). — Filasse.	Paille de Bambou.
Liber battu de mûrier à papier.	

GADELOUPE ET MARTINIQUE (Vitrine)

Sansevière. — Fibres exposées par M. Barbotteau.	Rocouyer (<i>Bixa</i>). — Corde d'écorce.
Ananas sauvage (<i>Kasatas Plumieri</i>). — Fibres.	<i>Beaumontia grandiflora</i> . — Aigrettes soyeuses.
Éventails en feuilles de palmier.	Balourou (<i>Heliconia</i>). — Fibres et cordes.
Corossol (<i>Anona</i>). — Corde d'écorce.	Corossol (<i>Anona</i>). — Corde d'écorce.
Aloès (<i>Agave</i>). — Fibres.	Cacaoyer (<i>Theobroma</i>). Corde.
Asclépiade. — Fibres de la tige et aigrettes.	Lappulier (<i>Triumfetta Lappula</i>). — Fibres et corde.
Couleur ou presse à manioc en fibres d'Arouma.	

CONGO FRANÇAIS

Papyrus. — Tiges brutes et dépouillées de leur enveloppe, fibres et carte d'échantillonnage, à divers états de préparation de la pâte à papier, exposées par M. Saubat-Labanne. (Essais faits à Pont-de-Claix).	Fibres de Sisal (<i>Agave</i>).
Collection de matières premières et objets fabriqués exposée par M. A. Agier, conseiller du commerce extérieur, représentant de la Société du Haut-Ogooué (Voir pièces annexes D).	Fibres de <i>Raphia vinifera</i> .
« Bivounga » ou « M'pongua », branches, feuilles, fibres et corde.	Fibres de <i>Fourcroya gigantea</i> .
Piassaba de Raphia.	Fibres et filet de fibres d'Ananas.
Fibres de <i>Musa textilis</i> (Abaca).	Natte de Pandanus (Vaquois).
	Exposés par le Jardin d'essais de Libreville.
	Echantillons d'herbier de diverses plantes indéterminées.
	Noix et fibres de cocotier.
	Latanier, échantillons de feuille et ficelle.
	Bonnets et pagnes, fabrication indigène.
	Raphia, fibres et pagnes.
	Sansevière et Agave, feuilles fraîches.

HAUT-SENEGAL, NIGER (Vitrine)

Coton égrené.	Démasclage d'un baobab (photographie).
Soie indigène « Tombo fourho ».	Vue d'un chantier de la Société (photographie).
Fromager (Kapok), fruits d' <i>Eriodendron</i> .	Fafétone (<i>Calotropis</i>). — Fibres de la tige et aigrettes.
Baobab, cordes d'écorce, fibres pour sparterie, teintés.	

HAUT-SÉNÉGAL, etc... (Passage)

Balles d'écorces de baobab à divers états de préparation.	gène.
Nattes en feuille de palmier.	Hamac, couverture coton, sac avec franges, sandales.
Chapeaux et plats vannerie indigène.	

HAUT-SÉNÉGAL, etc... (Étagères)

Coton en gousses, brut et égrené.	Corbeilles en vannerie.
Fromager (Kapok), fruits et soie d' <i>Eriodendron</i> .	Laines (voyez pièces annexes E).

Mossi

Chapeau paille de Kansé et Bérenga.	en rouge, en noir et en bleu; plats.
Paille de Doudouma sèche, teinte	Paille de Bérenga et chapeau.
	Paille de Boulouvaka.

Paille de Gansacé et plat.	tion de corbeilles.
Paille de Koué pour corbeilles.	Cotonnade bleue dite « Ganga ».
Ficelle de Kansé.	Cotonnade à carreaux bleus et
Epi de Mono.	blancs dite « Arkilla ».
Arbuste « Dana » pour fabrica-	Plats en paille.

Tombouctou

Tige sèche de <i>Leptadenia Spar-</i> <i>tum</i> et fibres après lavage.	Corde en poil de chèvre. Ficelle et corde de Sabey.
---	--

Djenné

Corde en Da (<i>Hibiscus</i>).	Bande de coton.
Ficelle en Quien.	Chaussures indigènes.
Couverture du pays.	

Kita

Echantillons de cordes diverses.	Fibres de baobab.
Fibres de sansevière.	Quatre plats en paille.
Coton.	Coton américain.

Issa-ber

Couverture laine blanche.	Laine filée.
Couvercles de calabasse.	Vêtement de berger (boubou).
Eventail.	Tapis laine et coton.

Cercle de Koulika

Ecorce et fibres de jute.

Cercle de Segou

Coton indigène filé.	Bandes de toile du pays.
Cocons du ver à soie de Jujubier.	Pagne indigène.
Bandes coton cousues.	

Sansanding

Coton récolté par le fama Mademba.

Cercle de Banfora

Filet de pêche en raphia.	Cordes.
Corbeilles en ronier.	Hamac en raphia.

GUINEE FRANÇAISE

Collection d'objets en raphia fa- | (Voir pièces annexes F).
briqués dans la colonie

SENEGAL (Vitrine)

Cercle de Tivaouane

Indigo en panier.	Nebuèbe, corde.
Nandoc, fibres et cordes.	Khorom sap, corde.
Ginguis, corde.	Singue, corde.
Baobab, corde et fruit (pain de singe).	Rend, corde.
Ronier, corde.	Senthj, corde.
Kelle, corde, panier.	Lorro, corde.
Yosse, fibre et plante.	Beeb, fibres.
Saër, corde.	Khessaw, corde.
Coton, fil.	Coton, cordages.
Sonne, écorce, corde.	Ronne, fibres et corde.
Lione, écorce, corde.	Sorre sot, corde.

Salle, feuilles.	Société française d'Exploitation forestière au Sénégal. Collection de produits tirés du baobab. (Voir pièces annexes G).
Tire, feuilles.	
Jute.	
Panier à linge en vannerie.	

Cercle de Louga

Cotonnier branche avec gousses.	M'berou, couvercle en vannerie.
Coton égrené.	Sengue, écorce pour couvrir les cases.
Coton travaillé et tissé « Khé-khé ».	Corde en écorce d'acacia.
Coton travaillé teint.	Vanadi, liane.
Thiagne, écorce.	Soie de Faféton (calotropis) dont les oiseaux se servent pour faire leurs nids.
Khanti kell, écorce pour paniers et nattes.	Tissu à pagnes.
Salgouffe, paille pour paniers, un panier.	

Cercle de Pont

Baobab, écorce pour la fabrication du papier, cordes.

COTE D'IVOIRE (Vitrine)

Haut Baoulé

Hamac en feuilles de raphia.	Pagne d'écorce (aujourd'hui peu usité).
Chapeaux en feuilles d'Adjo.	
Jute cultivé par les Européens.	

Baoulé nord

Petit peigne de tisserand.	Palmier à huile, fibres.
Bandes de pagnes, mi-raphia, mi-coton.	Coton blanchi, non égrené et fil.
Chapeaux en feuilles d'Adjo.	Coton fauve.

Baoulé sud

Musette en raphia.	Coton blanc, à courtes fibres.
Coton blanc à longues fibres, non égrené.	
	Kapok (<i>Eriodendron</i>).

N'zi Comoé

Liane, fibres des racines.	Bananier, ficelle et éponge en fibres.
Eponge végétale (<i>Luffa</i>).	
	Palmier à huile, fibres, feuilles.

Touba

Coton blanc cardé et non cardé.	Coton non égrené.
Coton fauve cardé.	
	Coton, bobine et fuseau.

Lagunes

Raphia, ficelle, natte, pagne, filet de pêche.	Loko-loko ha, ficelle fine.	
Tiges de rotin (<i>Calamus</i>).		
Bananier, fibres, natte.		
Corbeille en vannerie (raphia et rotin).		
Cocotier, fibres.		
Sisal provenant de culture.		
		Ananas, fibres.
		Store en raphia.
		Tiliacée indéterminée, rameaux, fibres, corde.
	Rotin (<i>Calamus</i>), sans débouché dans la colonie.	
	Tissu indigène pour pagnes.	

Assinie

Nattes en nervures de raphia.		nanier.
Sansevière, fibre obtenue par rouissage.		Nattes de <i>Pandanus</i> (Vaquois).
Eponge de bain en fibres de ba-		Fibres de bananier à fruits comestibles.

Cercle de Touga

Coton filé, Mokho.

Mankono

Fibres de <i>Musa paradisiaca</i> .		Gombo (<i>Hibiscus</i>), fibres.
Oseille de Guinée (<i>Hibiscus</i>), fibres.		Coton, bandes de tissu indigène et quenouille garnie de fil.

Bassam

Eponge de bain en fibres de bana | nier.

Cercle de Bondoukou

Bandes pour pagnes en coton. | Poulie de tisserand.

Poste de Seguela

Hamac en ficelle de raphia.

Cercle de Touba

Coton blanc, non égrené et cardé.

Cercle de Korhogo

Grand coton à longue fibre.		Coton blanc égrené et non égrené.
Coton fauve non égrené et épuré.		Petit coton.

MACHINES

M. MICHOTTE, tableau des fibres décortiquées par sa machine « La Française », 45, avenue Trudaire. (Voir pièces annexes H).		log. 500), pour plantes textiles à pulpe, 35, avenue de Breteuil, Paris.
Défibreur DUCHEMIN, breveté en France et à l'étranger (poids 3 ki-		M. A. BILLIQUOD, défibreuse transportable pour Sisal, Foureroya, Ananas, Sarsevière, Bananiers, 46, rue Albouy, Paris.

ASSOCIATION COTONNIERE COLONIALE

Note sur les produits exposés par l'Association Cotonnière coloniale à l'Exposition des textiles

La plupart de nos colonies ayant exposé des échantillons d'un grand nombre de variétés de coton, l'Association cotonnière coloniale s'est bornée à exposer des produits manufacturés avec des cotons coloniaux et un certain nombre d'échantillons provenant de lots de cotons coloniaux vendus par ses soins.

L'exposition de l'Association cotonnière coloniale permettra de se rendre compte des excellentes qualités de cotons coloniaux et de la perfection des produits manufacturés. Parmi les filés faits par différents industriels se trouvent des numéros courants fabriqués avec des cotons genre Amérique, du Soudan, du Cambodge, du Dahomey et des filés fins fabriqués avec des cotons d'Algérie, de Madagascar, de la Guadeloupe.

Parmi les tissus exposés figurent tous les genres ou à peu près couramment manufacturés. Les différents types sont présentés en écru, en blanc, en teint et en imprimé; on peut se rendre compte qu'à tous ces différents états les tissus sont de qualité parfaite.

Les séries d'échantillons provenant de lots vendus constituent une documentation des plus intéressantes; ce ne sont plus, en effet, des échantillons de jardin d'essai qui sont exposés, mais des types de lots produits dans les colonies et vendus sur le marché français. Les indications de prix sont des plus intéressantes et permettent de tirer des renseignements très précieux.

Les photographies des usines de Cotonou et d'Abomey donnent une idée de l'effort considérable qui a été fait par l'Association cotonnière coloniale dans la voie industrielle; rien qu'en Afrique occidentale, l'Association cotonnière coloniale possède 5 usines mécaniques du genre de celles dont les photographies sont exposées.

PARTICIPATION ALGERIENNE

LISTE DES EXPOSANTS

A. — Documentation

1. — Office de l'Algérie, 5, galerie d'Orléans, Paris.
Photographies diverses.
Brochures traitant de la culture et du commerce du coton et du crin végétal.
2. — Brunel, Charles, 19, boul. Carnot, Alger.
Photographies représentant les phases de la culture du coton. (Domaine d'Orléansville).
3. — Entreprise d'égrenage de coton, A. Malbot, directeur, Rampe d'Accès, voûte D, arrière-port de l'Agha, Alger.
Carte provisoire des régions cotonnières de l'Algérie.
Climatologie du cotonnier.
Centres où la culture du cotonnier peut être entreprise en Algérie.
Centres où la culture du cotonnier est entreprise en Algérie.
Brochure de la Société anonyme des Cotons d'Algérie (en formation).

B. — Produits

1° AGAVES

4. — Fasio, Francisque, 56, rue d'Isly, Alger.
Agaves peignées et défilées.

2° ALFA

5. — Benoit, Guillon et C^{ie}, Lyon, et 12, rue Vivienne, Paris.
Sparte ou alfa, brut, battu, peigné.
Corde d'alfa ou fil, 1 bout.
Corde d'alfa ou fil, 2 bouts.
Corde d'alfa ou fil, 3 bouts.
Fardette en alfa.
Deux tapis en fil d'alfa teint.
6. — Carrafang, Pierre. — Saïda (Oran).
Botte alfa (papeterie).
Botte alfa (vannerie).
7. — Plantier-Boissonnet, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Botte alfa.
8. — Van Eyll et Jaillet, Fenouane-Telagh (Oran).
Bottes d'alfa.
Corbeille en alfa.

Pâtes d'alfa

9. — Société franco-africaine des pâtes d'alfa, Medjez (Constantine).
Siège social, 4, rue de Stockholm, Paris.
Echantillons de pâte d'alfa en feuilles.

3° CACTUS

10. — Flageollet, A., Dra-el-Mizan (Alger).
Cadres en fibres de cactus.

4° COTON

11. — Brunel, Charles, 19, boul. Carnot, Alger.
Graines de coton mississippi.
Coton mississippi non égrené.
Coton mississippi égrené.
Coton mit-afifi non égrené.
Coton mit-afifi égrené.
12. — Ecole d'agriculture de Philippeville (Constantine).
Coton hybride culture en plaine, non irriguée, 1 branche.
Coton mit-afifi, culture en plaine, non irriguée, 1 branche.
Coton mit-afifi, culture en terrain schisteux, 1 branche.
Coton mississippi, culture en plaine non irriguée, 1 branche.
Coton mississippi, culture en terrain schisteux, 1 branche.
13. — Entreprise d'égrenage de coton, A. Malbot, directeur, Rampe-d'Accès, voute D., arrière-port de l'Agha, Alger.
Cotons égrenés:

1° CULTURES NON IRRIGUÉES

- Variétés: Yanovitch, cultivée à Sidi-Moussa.
» » » Birtouta.
» Mit-afifi, cultivée à Rouïba.
» » » Courbet.
» » » Herbillon.
» » » Saint-Joseph.
» Mississipi » Mazafan.
» » » Attalba.

2° CULTURES IRRIGUÉES

- » Yanovitch, cultivée, origine.
- » » » Duperré.
- » Mit-affi, cultivée à Rivet.
- » » » M'Sila.
- » » » El Adjiba.
- » Excelsior, cultivée à Périgotville.
- » Georgie, cultivée à Rovigo.
- » Abassi, cultivée à Chébli.
- 14. — Gilbrin, Louis, Rivet (Alger).
Coton variété Mit affi, non égrené et égrené.
- 15. — Société coopérative cotonnière de Philippeville (Constantine).
Graines de coton, variétés : Géorgie, Mit-affi, Mississipi.
Membres de la Société cotonnière : Barrot, Raymond, Valée.
Variétés : Géorgie, non égrené et égrené.
 - » Mit-affi, non égrené et égrené.
 - » Mississipi, non égrené et égrené.Compagnie Algérienne, A'n-Regada.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
De Boucheny, Valée.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
 - » Mit-affi, non égrené et égrené.Degaud, Valée.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
Godard F., Philippeville.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
Jacquier, J., El Arrouch.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
Ramonatxo, Saint-Charles.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
Traqui, A., El Arrouch.
Variété : Mississipi non égrené et égrené.
Tricot, J.-B., Valée.
Variété : Mit-affi, non égrené et égrené.

5° CRIN VÉGÉTAL

- 16. — Faure et Mougeot, Pont-du-Caïd, par Affreville (Alger).
Crin végétal blond, ordinaire, supérieur, extra.
Crin végétal noir, supérieur, extra.
- 17. — Fernandez, Jules, 30, boul. Séguin, et 3, rue des Lois, Oran.
Crin végétal blond, bon ordinaire, supérieur, fin.

6° LAINES

- 18. — Chevalier, Omer, Domaine du d'Zim près Sétif (Constantine).
Toison mérinos bélier du d'Zim.
Toison de variété croisée : bélier de Rambouillet avec brebis arabe.

7° RAMIÉ

- 19. — Leroux, Louis-Joseph, Ténès (Alger).
Variété « Nivea ».
Variété « Utilissima ».
Tiges préparées en vue de la fabrication du papier.
- 20. — Syndicat de la Ramie d'Afrique, à Perrégaux (Oran). Siège social,
30, rue de Grammont, Paris.
Tiges fraîches de Ramie.
Tiges sèches de Ramie.
Lanières décortiquées et non dégommées.
Lanières dégommées.
Lanières dégommées et blanchies.

Fils de Ramie écrus, blancs et couleur.
Echantillon batiste de ramie.
Echantillon nid d'abeille.
Echantillon tissus pour vêtements.
Serviette tissée avec des fils de ramie.

8° SÉRICICULTURE

21. — Veison, Orléansville.
Cocons de vers à soie.

9° TAPIS

22. — Manufacture de tapis algériens, 84, boulevard Valée, Alger.
Tapis de laine et de soie.
-

PIÈCES ANNEXES

A

SERICICULTURE EN INDO-CHINE

La sériciculture est une des industries agricoles d'un avenir certain en Indo-Chine. Elle ne donne lieu actuellement qu'à une exportation qui n'a jamais dépassé 200.000 kilos de grèges depuis dix ans, et qui est même descendue à 100.000 kilos dans ces dernières années (99.342 kilos en 1904).

Mais ces chiffres, qui ne concernent, nous le répétons, que les grèges (les *bourres* et *déchets de soie*, exportés surtout de Cochinchine, atteignent environ 50.000 kilos), pourraient atteindre des quantités beaucoup plus élevées. Il faut tenir compte, pour expliquer la diminution dans l'export des grèges, de l'augmentation certaine de la consommation locale, surtout au Tonkin. Sous toutes réserves, étant donné les éléments d'information dont elle dispose, la Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce estime très approximativement la production des grèges dans toute l'Indo-Chine à 1.200.000 kilos.

C'est l'Annam qui fournit actuellement l'appoint le plus fort à l'exportation des soies grèges (de 55.000 kilos, suivant les années). Le principal centre de production est, pour le moment, la province de Binh-Dinh (Qui-Nhon, port de sortie), mais les provinces du Quang-Nam, du Quang-Ngai, du Phu-Yên, du Ha-Tinh, du Thanh-Hoa pourraient étendre leurs cultures de mûriers. Le Tonkin, qui a exporté, à un moment donné, plus de 100.000 kilos de grèges, est tombé, depuis deux ou trois ans, à 30.000 ou 40.000 kilos; c'est dans ce pays que s'est produit surtout le phénomène de l'augmentation de la consommation locale que nous avons signalé.

Ce sont les provinces de Nam-Dinh, Ha-Dong, Bac-Ninh, Bac-Giang qui sont actuellement les plus riches en mûriers, mais bien d'autres provinces du delta, de la moyenne et même de la haute région (bords du Fleuve-Rouge et de la Rivière Claire notamment) se prêteraient à l'augmentation des cultures.

La Cochinchine n'offre guère de ressources actuellement, à ce point de vue, que dans la province de Bentré, mais les berges du Mékong, dans l'ouest, et certaines terres rouges, légères et fraîches, de l'est, se prêteraient admirablement au mûrier. Le Cambodge, là du moins où la population est suffisamment abondante et active, dispose aussi de grandes étendues de terrains propices. Enfin, il n'est pas jusqu'au Laos où la présence du mûrier ne soit une indication d'un avenir possible.

L'administration de M. le gouverneur général Beau s'est attachée avec un soin particulier à cette question. Des exemptions d'impôts ont été décrétées en faveur des terres nouvellement plantées en mûriers. Un établissement de grainage a été installé au Tonkin, où des indigènes sont formés à l'application des procédés de Pasteur pour la sélection des graines. Ces procédés, appliqués tout simplement à la race indigène de vers à soie, qui est extrêmement robuste et donne, dans les bonnes années, jusqu'à cinq ou même six récoltes par an, ont déjà produit les meilleurs effets. Les indigènes ont obtenu, avec ces graines saines, un rendement *quadruple* du rendement ordinaire des graines en cocons, et la répercussion de ce résultat a été immédiat. Le rendement a été décuplé dans les magnaneries dirigées par les Européens.

La Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce, à laquelle est rattaché le Service Séricicole, ne s'est pas bornée à faire prendre

des mesures en faveur du mûrier et du ver à soie; la *filature* a été également l'objet de ses préoccupations. De petites *bassines* à feu nu, d'un modèle et d'un prix accessibles aux indigènes, ont été répandues et ont déjà fourni, en petites quantités, il est vrai, des grèges qui ont été cotées de 32 à 33 francs le kilo sur le marché de Lyon, alors que la soie indigène, sous sa forme actuelle, est invendable sur ce même marché, à cause de son irrégularité. Quand on sait que Lyon importe tous les ans pour 30 ou 40 millions de francs de *soies de Canton*, auxquelles les soies du Tonkin sont comparables comme valeur (nous ne disons pas comme emplois), on voit quel avenir est réservé à la sériciculture en Indo-Chine. La métropole, qui n'arrive pas à produire la dixième partie des grèges dont elle a besoin, ne pourrait voir qu'avec faveur ses achats indispensables aller à une colonie française aussi bien qu'à l'étranger.

(*Les richesses naturelles de l'Indo-Chine*).

B

PRODUITS EXPOSES

par M. DELIGNON, 15, avenue de l'Opéra, PARIS

Ces produits, sauf deux tissus dessins à jour et quelques flottes de grège indigène, viennent de l'établissement que cet industriel possède à Thu-Thong (Annam).

Celui-ci comprend une filature, un moulinage et un tissage mécaniques de soie, montés à l'euro péenne et munis d'un matériel perfectionné. Environ 350 ouvriers et ouvrières chinois et annamites y travaillent sous la direction d'un personnel européen.

La filature consomme uniquement des cocons du pays, achetés et étouffés dans ses maisons d'achat de Bong-Son et Thu-Thong; les achats pour l'année 1908 se sont élevés à 76,233 kilos.

Le tissage fabrique des crêpes et des crépons en grande largeur (110 cent. et 120 cent.), des toiles de soie, genre pongées (90 cent, 120 cent., et 130 cent.), et genre Shantungs (90 cent.).

En somme, la soie entre à l'usine de Phu-phong sous la forme de cocons et en ressort en tissus prêts à être livrés à la teinture.

Les trois industries de la filature, du moulinage et du tissage, habituellement séparées, sont réunies dans l'établissement de M. Delignon.

C

ENVOI DE SOIE GREGE POUR L'EXPOSITION TEXTILE

M. le Gouverneur de l'île de la Réunion à M. le ministre des Colonies,

PARIS

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en un colis spécial, un échantillon d'environ 800 grammes de soie grège, produits et filés dans le cirque de Cilaos (1.200 m. d'altitude, commune de Saint-Louis, Réunion). Vous voudrez bien faire figurer cet échantillon à l'Exposition textile

que vous organisez. Je vous serais même obligé de recueillir à notre intention les impressions et observations de quelques visiteurs particulièrement compétents au sujet de la soie et de nous les transmettre, avec leur évaluation de notre produit.

Nous avons en effet besoin d'être éclairés et guidés, car cette production n'est encore à la Réunion qu'à sa prime aurore. Mais elle nous semble susceptible d'y prendre une grande extension, au moins dans les régions hautes de l'île qui, vous le savez, représentent la majeure partie de sa surface. Ces régions, vers lesquelles le paludisme repousse de plus en plus la population blanche, sont encore peu cultivées et manquent de ressources. La production de la soie pourrait être pour elles un élément de prospérité des plus précieux, d'autant plus que le mûrier y croît très facilement. J'ai déjà prescrit au chef du Service des Forêts de s'occuper activement de la propagation de cet arbre et je viens, à cet effet, d'obtenir du Conseil général une première subvention de 4.000 fr., grâce auxquels nous nous proposons d'organiser une première station d'essai à Cilaos.

Cette localité, déjà connue pour ses eaux thermales, a été choisie en raison de ce fait que le dernier directeur de l'Établissement thermal, M. le docteur Mac-Auliffe, récemment décédé, avait tenté depuis quelques années l'introduction en ce lieu de la sériciculture. Il y avait déjà obtenu d'intéressants résultats qui avaient décidé le Conseil général à voter, en 1907, un premier crédit de 1.000 francs pour l'achat d'une dévideuse, celle-là même qui a servi au dévidage des cocons d'où proviennent les échantillons que je vous adresse. M. Mac-Auliffe avait obtenu des types de soie blanche, blond clair et jaune, jugés équivalents. Malheureusement, son élevage, abandonné à sa mort, n'a pas été continué par ses premières élèves. Une seule, Mme Georget, femme du garde-forestier, avait continué à élever des cocons. Ce sont ceux que j'ai fait dévider lors d'un séjour à Cilaos, en janvier, pour vous faire cet envoi. Mais les graines recueillies par Mme Georget n'ont donné que de la soie jaune. Nous nous proposons d'en faire venir de nouvelles de France aussitôt que possible. Si quelques paquets présentent des défauts de dévidage, c'est uniquement l'effet du peu d'expérience des bonnes volontés locales. Mais une pratique plus fréquente corrigerait rapidement ces défauts.

En somme, vous êtes en présence d'un simple essai, mais d'un essai qui a paru assez intéressant pour être repris par la colonie elle-même, afin d'être rapidement activé et développé. L'Exposition textile de l'Office colonial nous est une occasion propice de le faire connaître et d'attirer ainsi l'attention de nos industriels. Nous serions heureux de bénéficier de leurs observations, afin de pouvoir répondre le plus tôt possible à leurs désirs en créant dans cette vieille colonie si française des centres de production capables de répondre aux besoins de la métropole et de contribuer à l'affranchir de la nécessité de s'adresser à l'étranger.

M. Berget, chef du service de l'Instruction publique et agronome distingué, a promis de suivre cette tentative avec un soin particulier.

D

CONGO FRANÇAIS (Contribution de Loango)

Collection exposée par M. A. Agier, conseiller du commerce extérieur, représentant de la Société du Haut-Ogooué.

N° 1. — 9 nattes indigènes couleur, fabriquées avec les feuilles de Pandanus (type des Pandanées, plante monocotylédone), dénommé par les indigènes Loangos, du nom de « Foubon ». La natte porte le nom indigène de « Tchiteffé ».

Fabrication de la natte. — L'indigène coupe en lanières de plusieurs

largeurs et fait sécher les feuilles; pour obtenir les diverses couleurs, le rouge clair, le marron, ils emploient pour cela un bois rouge qu'ils grattent pour en obtenir une poudre qu'ils mettent dans l'eau chaude en y laissant macérer les feuilles; et suivant la quantité de poudre mise, ils obtiennent une teinte plus ou moins foncée. Pour obtenir la couleur noire, ils procèdent de deux façons différentes. Ils font également bouillir une graine qui est rouge à maturité et a la forme d'un raisin; les oiseaux mangent cette graine. Les indigènes lui donnent le nom de « Boundji ». Dans les villages où ils ne trouvent pas cette graine, ils enterrent les feuilles dans une vase noire, les laissent séjourner un certain temps et les retirent teintes.

N° 2. — Feuilles de Pandanus travaillées et teintes; nom indigène : « Foubon ».

N° 3. — Feuilles, plante et racine de Pandanus à l'état brut. Pousse dans les endroits humides et sur les bords des rivières.

N° 4. — (a) Feuilles d'ananas à l'état brut.

(b) Fil d'ananas.

(c) Ficelle d'ananas.

(d) 6 peignes indigènes fabriqués avec du bois de bambou et du fil d'ananas.

Noms indigènes:

(a) Massaya mankouzé.

(b) Missifou mankouzé.

(c) Missinga mankouzé.

(d) Bissano missinga mankouzé.

N° 5. — (a) Feuilles et branches de cocotier. Ces feuilles qui sont prises au cœur de l'arbre sont d'une finesse et d'une souplesse extraordinaires. L'indigène ne les emploie pour ainsi dire pas, parce que la culture n'en est pas répandue. C'est un tort à mon avis, car c'est là le produit d'une richesse inappréciable. Le cocotier peut être exploité pour diverses industries. Ainsi des feuilles dont j'expédie échantillons, il serait possible de faire de très jolis chapeaux genre Manille.

(b) L'enveloppe et les fibres de coco qui sont très résistants, peuvent être employées en Europe pour faire des cordages voire même des câbles de cordes.

(c) Des feuilles on peut également tirer un fil très fort avec lequel les indigènes fabriquent de la ficelle très solide. Le coco peut fournir également un beurre végétal comestible et assez apprécié.

(a) Feuilles et branches de cocotier.

(b) Noix de coco, fibres.

(c) Ficelle de fibres de feuilles de coco.

Noms indigènes:

(a) Makaya n'té makoko ou makaya n'djéffo makoko.

(b) Makoko et missifou makoko.

(c) Missinga makaya makoko.

N° 6. — (a) Papyrus brut coupé en deux parties.

(b) Papyrus décortiqué dans toute sa longueur.

(c) Fibres de Papyrus décortiqués.

Le Papyrus croit dans les marécages en quantité; il y en a dans presque tout le Congo. Je suis persuadé qu'une entreprise sérieuse, pour en faire l'exploitation, aurait chance de succès, à condition d'en avoir l'écoulement. Il faudrait traiter la matière brute sur place, la réduire en pâte et l'expédier en Europe pour en fabriquer du papier de luxe ou tout autre papier de bonne qualité. La matière étant très abondante, la main-d'œuvre bon marché; une force motrice hydraulique pourrait parfaitement être trouvée, soit par une chute, soit par une rivière, ce qui éviterait tout combustible et permettrait de faire l'exploitation dans de très bonnes conditions. J'attire particulièrement l'attention des fabri-

cants de papier qui auraient intérêt à se rendre compte des prix de revient et des facilités d'exploitation, renseignements que je tiens à leur entière disposition.

N° 7. — (a) Fibres brutes de Bananier.

(b) Fil de Bananier.

(c) Fibre et corde de Bananier travaillées pour servir de support pour la tête aux porteurs.

(d) Ficelle de fibre de Bananier.

Noms indigènes:

(a) Bidouka tchitébé.

(b) Missifou bitéwé.

(c) Kata bidouka tchitébé.

(d) Missouga tchitébé.

Le bananier poussant très bien au Congo est d'une exploitation très facile et d'un rapport bi-annuel. Lorsqu'on coupe le régime de bananes, il faut couper également le bananier à une hauteur d'environ 0 m. 50 du sol. Le pied reproduit des pousses qui donnent un régime au bout de six mois en bon terrain. Les bananiers ainsi coupés ne sont pas utilisés par les indigènes, mais à mon avis, il serait très facile d'en exploiter les fibres qui sont très abondantes, très belles et très résistantes; exemple les échantillons de la collection; et je suis certain qu'elles pourraient être employées en Europe soit pour faire des tissus, ce qui me semble parfaitement indiqué, ou employées à d'autres industries. La matière première ne coûte presque rien. Il serait bon qu'on en fasse l'expérience pour en connaître le rendement. Le même procédé que pour le Papyrus pourrait être employé en ce qui concerne la force hydraulique, avec des décortiqueuses ou peigneuses; l'exploitation en serait facile sur toute la côte.

N° 8. — Feuilles de Sansevieria ou Sansevière, plante qui pousse dans le sable près de la mer, susceptible d'être plantée sur toute la côte, donne des fibres très solides, très nombreuses et très belles, comme le démontre l'échantillon de la collection. Cette plante textile, d'un grand intérêt, est employée par les indigènes pour faire de la ficelle fine; mais peut être exploitée comme le n° 7.

(a) Feuille de Sansevieria.

(b) Fibre de Sansevieria.

(c) Ficelle de Sansevieria.

Noms indigènes:

(a) Makaya Ma-ko-kondo.

(b) Missifou Ma-ko-kondo.

(c) Missinga Ma-ko-kondo.

N° 9. — Ficelle indigène dénommée Mikalala, tirée d'un arbre assez grand et assez gros, du nom de « Foti », qui pousse dans l'intérieur du Majombé, en grande quantité. Les indigènes fabriquent de la ficelle avec les fibres de ce dernier, ficelle qu'ils viennent vendre ou échanger avec les indigènes de la côte, qui, eux, l'emploient pour faire des tramails pour la pêche. Ce commerce est assez répandu à Loango; le prix de vente est très bon marché. Ainsi, le prix d'achat de l'échantillon de la collection, qui pèse 500 grammes, est de 50 centimes. Peut-être serait-il intéressant pour certains commerçants d'Europe.

N° 10. — (a) Plante indigène du nom de N'Té Bivounga, dont l'écorce sert à faire de la corde et de la ficelle.

(b) Fibres de l'écorce de Bivounga.

(c) Corde de fibre d'écorce de Bivounga.

(d) Ficelle de fibre d'écorce de Bivounga.

Cette plante croît presque partout au Congo; elle pousse très facile-

ment et en grande quantité. Les indigènes l'exploitent pour faire de la grosse corde et de la ficelle qui sont très résistantes. Ils s'en servent pour faire les gros tramails; cette corde, à mon avis, serait très utilisable en Europe et coûte ici relativement bon marché.

N° 11. — (a) Branche de palmier à huile.

(b) Balais indigènes fabriqués avec des côtes de feuilles de palmier à huile.

(c) Noix de palme.

(d) Graine de palmier dite Coconotte.

Noms indigènes:

(a) Missoko N'Djéwo.

(b) Bikoumpsou Bi-N'Djéwo.

(c) Mikandi M'Petché.

(d) Mikandi M'Petché N'Zet.

Le palmier à huile pousse en quantité dans les régions de l'Ogooué, de Libreville, de Majumba, du Mayombé, dans le haut du Niari, dans le haut de la Louémé, dans l'intérieur du côté de Massabé; mais dans la région de Loango, il pousse en très petite quantité.

Dans l'enclave du Congo portugais, il est exporté d'énormes quantités d'huile, tandis qu'au Congo français la quantité est insignifiante. C'est que l'indigène s'en désintéresse. Il faudrait pour cela secouer sa torpeur en l'encourageant à cette exploitation qui est très facile. Pour cela, à mon avis, il faudrait payer le produit raisonnablement, et que les pouvoirs publics fassent une douce violence à la paresse naturelle des indigènes, en demandant par exemple que les gens des villages émondent les palmiers au moins une fois l'an et en récoltent les baies desquelles ils tireraient l'huile et les amandes de palme qu'ils vendraient aux commerçants, étant bien rémunérés. C'est là une richesse mal exploitée jusqu'à présent, et une ressource énorme pour l'indigène et pour la colonie.

N° 12. — (a) Branche et feuille de Bonpounga, arbre de moyenne grandeur, pousse dans l'intérieur du Mayomba et sur la côte dans les endroits humides. Les indigènes se servent des fibres de son écorce pour en faire de la ficelle très solide, avec laquelle ils fabriquent de grands filets dont ils se servent pour arrêter le gibier qu'ils rabattent en chassant dans la brousse.

(b) Ecorce de Bonpounga.

(c) Fibre de l'écorce de Bonpounga.

(d) Ficelle de fibre de Bonpounga.

(e) Fruit de l'arbre Bonpounga, qui est une petite pomme comestible.

Noms indigènes:

(a) N'Té Makaya Bonpounga.

(b) Loukoussou Bonpounga.

(c) Loukoussou Missifou Bonpounga.

(d) Missinga Loukoussou Bonpounga.

(e) Makoundi Bonpounga.

N° 13. — (a) Bois de Bambou avec lequel les indigènes font leurs maisons.

(b) Branches de palmier Bambou, dont les feuilles sont employées pour faire les toitures.

(c) Feuilles de palmier bambou.

(d) Fibres de palmier bambou (6 paquets).

Les indigènes retirent les feuilles des branches du milieu du palmier bambou, les effilent et les font sécher, ce qui donne la matière, c'est-à-dire la fibre qu'ensuite ils travaillent de différentes façons.

Exemple, ils fabriquent des tissus avec le métier du tisserand primitif,

c'est-à-dire la navette. Ils les fabriquent teintes et sans être teintes; le procédé est le même, ils intervertissent simplement les fils, j'adresse comme modèle (e) un pagne écru de 1 m. de large sur 3 m. de long, rapporté en petit carreaux: un pagne à rayure et damier noir et écru de 2 m. de long sur 0 m. 80 de large; un sac double de 0 m. 60 sur 0 m. 60 avec fibres noires, tissées sur écru formant dessin; 8 petits pagnes écrus et noirs, rayés et quadrillés de 0 m. 60 sur 0 m. 50 environ; 6 bonnets indigènes servant de coiffure, tressés uni et couleur et avec dessins.

Noms indigènes:

- (a) Matchiéchié.
- (b) Kounza n'té makongo.
- (c) Makaya mankounzo makongo.
- (d) Poussou n'kounza makongo.
- (e) Gombc m'poussou makongo.
- (f) Goundou m'poussou makongo.

N° 14. — (a) Branches et feuilles de Palmier latanier. Pousse sur les bords de la mer; les feuilles servent aux indigènes à confectionner des petits paniers. Ils font également de la ficelle qui est très solide.

- (b) Feuilles de palmier latanier prêtes à faire de la vannerie.
- (c) Paniers doublés, simple et rond confectionnés avec des feuilles de latanier.
- (d) Ficelle de feuilles de latanier.

Noms indigènes:

- (a) Makaya n'té n'teffa.
- (b) Poussou makaya n'teffa.
- (c) Bitendé té n'teffa.

N° 15. — Panier fabriqué avec des côtes de feuilles de palmier bambou et des fibres de bambous préparées à l'eau chaude, colorées selon les principes indigènes. Le fond est en bois de Kombo Ganbo.

Nom indigène:

N'tendé mabonde maba.

N° 16. — Morceaux échantillons de bois rouge dont les indigènes se servent pour colorer les fibres des pagnes, des nattes et des paniers et, en général, de tous les objets textiles; ils s'en servent également dans plusieurs circonstances, pour certaines maladies, la gale, etc., et s'en frictionnent la peau.

N° 17. — Bois, graine et feuille de boungi, graines avec lesquelles ils font de la couleur noire en les faisant bouillir dans l'eau dans laquelle ils font macérer les feuilles ou fibres qu'ils veulent teindre.

N° 18. — (a) Nid de Foliotocol, fabriqué avec le duvet des graines de l'arbre Bombax, ou Fromager.

- (b) Duvet des graines du fromager.
- (c) Fruits renfermant le duvet du fromager.
- (d) Bois du fromager.

Noms indigènes:

- (a) Lianza Jingoundou mounou.
- (b) Mafoufouma.
- (c) Makoundi mafoufouma.
- (d) N'té mafoufouma.

Le Bombax ou Fromager donne un duvet très fin, très soyeux, qui ressemble au coton; il produit, une fois l'an, en juin. Chaque arbre produit une assez grande quantité de duvet; l'indigène le ramasse pour en faire des traversins et des matelas; mais s'il en avait l'écoulement, il est probable qu'il chercherait à le vendre. Ce produit étant très beau il me semble qu'il pourrait très bien être employé par l'industrie, en Europe. Il suffirait d'en faire l'essai.

- N° 19. — 1 Palmier à huile non émondé.
2 Palmier à huile émondé.
3 Cocotier.
4 Bananier.
5 Bombax ou Fromager.
6 Case indigène faite avec le bambou et les feuilles du palmier bambou.
7 et 8 Indigènes vêtus de tissus fabriqués par les indigènes.
9 Métier indigène pour fabriquer les tissus (tisserand avec la navette).
10 Cordier indigène fabriquant des filets de pêche.
N° 20. — (a) Nids d'oiseaux, genre moineaux. Nids faits avec des brins d'herbes.

Nom indigène :

— Lianza, Manoni, Makouanga.

E

ENVOI DE LA BERGERIE DE NIAFUNKÉ
(Cercle de l'Issa-Ber)

Colis n° 1. — Comprend un lot de laine courante du pays de la qualité qui est livrée au commerce par les indigènes. C'est cette sorte de laine qui a fait en 1907 l'objet d'une exportation en Europe de 500 tonnes environ.

A cette période, il y eut de la part de toutes les maisons de commerce installées sur le Niger, un tel emballement pour les achats de laine que le prix de la laine qui, au début de la campagne valait 0 fr. 25 le kilog fut poussé progressivement au point d'atteindre en fin de campagne 0 fr. 50 et 0 fr. 60 le kilog.

Le stock exporté se composait d'un mélange de poils et de laine; l'emballage était défectueux; les moyens de pressage insuffisants. La laine fut mouillée pendant le transport en chalands sur le Niger et arriva en partie moisie ou pourrie en France.

Dans l'intervalle de près d'un an compris entre les périodes d'achat de la laine et son arrivée en France, survint la crise américaine, le prix de la laine subit la même dépréciation que les autres marchandises; et la qualité de la laine venant se joindre à la crise économique générale, les acheteurs purent à peine revendre leur laine au prix de revient.

Seuls ne purent réaliser de bénéfices que ceux qui avaient acheté au début de la campagne à des prix ne dépassant pas 0 fr. 30 le kilog.

Les espérances escomptées en 1907 ne s'étant pas réalisées, les achats ont été très restreints en 1908; et les commerçants exportateurs se sont décidés à faire un triage sommaire, consistant à séparer la laine du poil. La qualité de laine trouvée chez les indigènes ne vaut pas plus de 0 fr. 25 le kilog.

A ce prix on peut en trouver annuellement 500 tonnes dans les Cercles de Bandiagara, de Djenné, de l'Issa-Ber et dans les régions de Goundam et Ras-el-Ma du Cercle de Tombouctou.

Les points les plus riches en moutons à laine sont les régions du Fari-make et du Fittouka, du cercle de l'Issa-Ber, de Goundam et Ras-el-Ma (Tombouctou), et du Sarro, dans le cercle de Djenné.

Les moutons ne sont jamais logés; en toutes saisons ils sont en plein air dans des parcs entourés d'épines pour les garantir de l'attaque

des fauves. Ils transhument constamment, étant obligés de faire jusqu'à 100 et 200 kilomètres devant la crue du Niger et de ses affluents.

La tonte a lieu deux fois par an, de fin février à fin mars, après la saison fraîche; de fin septembre à fin octobre, après la saison des pluies. D'une façon générale, on ne tond ni pendant les grands froids, ni pendant la période des fortes pluies.

Les toisons ou plutôt les lots de laine livrés par les indigènes sont en général très sales, souillés par la paille, les épines, l'argile et sont souvent envahis par les graines piquantes d'une graminée dite *cram-cram*, abondante surtout dans la région de Niafunké et de Goundam. Bien que le lot présenté ait été lavé après la tonte, il n'a pas été possible de le débarrasser de ces *cram-crams*.

Lot n° 2. — Comprend un lot de laine en vrac, provenant des moutons de la bergerie de Niafunké, installée par le gouvernement du Haut-Sénégal-Niger.

Le noyau en a été formé fin 1907, commencement 1908, par 200 agnelles de six à huit mois, achetées dans le Farimaké.

La bergerie a pour but de produire des béliers sélectionnés et croisés qui, à l'âge adulte, seront distribués gratuitement aux indigènes propriétaires de troupeaux, en vue de l'amélioration de la race locale.

La distribution a commencé cette année à certains propriétaires de la région de Niafunké et de Goundam, ainsi qu'à une maison de commerce de Mapté qui a constitué un petit troupeau.

Croisement. — Un commerçant marseillais a fait, en mai, à la colonie, le don gracieux de quelques béliers *southdowns* et mérinos, rambouillettes, provenant de l'Amérique du Sud. Bien que ces animaux n'aient pu résister à la saison d'hivernage, ils ont eu néanmoins le temps de faire souche et la bergerie possède depuis le mois d'octobre, 50 agneaux, tant métis *southdowns-soudanais* que mérinos soudanais. Ces agneaux sont de très belle venue et ne paraissent pas souffrir du climat.

En août dernier, ont été également importés quelques mérinos d'Algérie, provenant de la région de Sétif (province de Constantine). La période d'acclimatation a été particulièrement pénible, surtout à la saison intermédiaire entre la fin de la saison des pluies et le commencement de la saison sèche.

Néanmoins, 250 brebis sont pleines de ces béliers et l'agnelage commencera fin février.

Jusque maintenant, le bélier mérinos algérien semble le plus approprié au climat pour l'amélioration de la race locale par croisement.

En 1909 et 1910, le gouvernement du Haut-Sénégal-Niger procédera à l'installation de trois autres bergeries dans les régions de Goundam-Farimaké et Sarro, dont le noyau sera formé par les produits croisés et sélectionnés de la bergerie de Niafunké et complété par l'importation de nouveaux béliers algériens. L'administration sera alors en mesure de fournir des béliers à tous les Européens et indigènes voulant constituer de nouveaux troupeaux ou améliorer ceux qui existent déjà. Les services techniques seront à la disposition des éleveurs pour le choix des brebis à acheter.

La laine du lot n° 2 a été tondue à la tondeuse automatique système Barriquand. Les toisons indigènes sont toujours coupées au couteau, il en résulte que les brins de laine dans les mèches sont de longueurs inégales. Bien que tondues à la machine, les toisons ne se tiennent pas. Il y a lieu de faire remarquer que la laine du Soudan ne contient pas de suint.

Prix. — La laine de la bergerie n'a jamais été estimée en vrac; l'estimation, jusqu'à maintenant, n'a porté que sur de petits échantillons tout spécialement préparés.

La laine présentée a été lavée après tonte et n'a pu être débarrassée des *cram-crams*.

Lot n° 3. — Comprend 25 toisons d'ovins de la Bergerie, béliers ou brebis, ayant de un an et demi à deux ans. Chaque toison est renfermée dans un sac en toile, sur lequel sont inscrits le numéro matricule de l'animal, d'où elle provient, et le poids de la toison. Chaque toison représente une tonte de six à sept mois. Autant que possible, on a évité de mettre la laine de tête, dessous de ventre et extrémités.

Les toisons n'ont pas été lavées après tonte. Il y a eu lavage à dos des moutons deux jours avant la tonte. La laine a été emballée telle quelle, au sortir de la tondeuse. Aussi beaucoup de toisons contiennent-elles pas mal de cram-crams.

Comme on pourra en juger par le poids, le rendement moyen est pour les brebis, de 440 grammes; pour les béliers, de 620 grammes, ce qui fait pour l'année, environ 800 grammes pour les brebis et 1 kilog. pour les béliers.

Il importe de faire remarquer qu'une belle brebis adulte pèse de 20 à 25 kilog., un bélier adulte de 25 à 30 kilog. Les poids de 40 et 45 kil. sont exceptionnels et ne se rencontrent que sur certains sujets castrés et soumis au régime d'engraissement. En principe, l'engraissement est très difficile à obtenir chez les moutons à laine.

Certains sacs portent une mention: « B. moyenne, bonne qualité, très-bonne qualité ». Ces différenciations ont été faites par rapport à la qualité courante du pays et n'ont aucune comparaison avec les qualités de France ou d'Amérique. Toutes les laines du Soudan, si l'on tient compte du diamètre des fibres sont communes ou grossières.

Il serait intéressant pour le service technique du Haut-Sénégal-Niger qu'après l'Exposition, les toisons numérotées soient réparties entre divers filateurs ou courtiers en laines, qui les expertiseraient individuellement et les classeraient par qualités industrielles, suivant la longueur des fibres et leur finesse relative. Les numéros des toisons correspondant aux matricules des brebis ou béliers qui les ont fournies, il serait possible alors, d'après l'analyse, de juger définitivement de l'orientation à donner pour l'avenir à l'amélioration des laines du Soudan.

Enumération des toisons

Brebis n° 665 et 909, poids total, 850, moyenne.....	425 gr.
— 910	345 »
— 688	465 »
— 770 et 613, poids total 790, moyenne.....	395 »
— 641	535 »
— 782	440 »
— 795	390 »
— 751	385 »
— 657	375 »
— 721 et 790, ensemble 980, moyenne.....	490 »
— 622	490 »
— 779	700 »
— 902	500 »
— 601	365 »
— 621	500 »
— 754	450 »
— 773	425 »
— 742	425 »
Agneau de 7 mois	375 »
Bélier n° 232.....	750 »
— 234	655 »
— 230	560 »

Lot n° 4. — Ce lot se compose de 12 peaux de brebis, béliers ou agneaux morts à la bergerie, tous animaux du pays.

N° 1 Agneau 1 mois.

N° 2 Agneau 2 mois.

N° 3 Agneau 6 mois.

N° 4 Brebis 18 mois.

N° 5 Brebis 2 ans.

N° 6 Brebis 12 mois.

N° 7 Brebis 2 ans.

N° 8 Agnelle 10 mois.

N° 9 Agnelle 8 mois.

N° 10 Agnelle 7 mois.

N° 11 Agneau à longs poils.

N° 12 Agneau de 15 jours, croisé mérinos-rambouillet-soudanais.

La toison de ce dernier est plus fermée que les autres. Les moutons du pays sont tous à toison très ouverte.

Les peaux ont été préparées suivant le procédé Mallèvre, indiqué dans le *Journal officiel* du Haut-Sénégal-Niger, octobre 1907, c'est-à-dire séchées à l'ombre, passées dans un bain d'arséniat de Ko à 1/100; de plus, pour en assurer plus parfaitement la conservation, quelques-unes ont été passées au savon arsénical.

Ces peaux en laine permettront aux éleveurs et filateurs intéressés de juger de la longueur des toisons et pourront, après l'exposition, servir à la mission industrielle pour l'estimation des cuirs.

F

ECHANTILLONS DE TEXTILES

De la Guinée française

Lettre du Lieutenant-gouverneur

Conformément aux instructions annexées à la dépêche ministérielle du 1^{er} août 1908, j'ai l'honneur de vous informer que je fais expédier, par le paquebot du 30 avril courant, à votre adresse, deux ballots contenant divers articles destinés à l'Exposition spéciale des produits textiles originaires des colonies françaises.

Cet envoi comprend :

1° Cinq nattes fines employées pour faire la prière.

Une grande natte teinte en noir.

Une grande natte non teinte.

Deux cravaches.

Un hamac.

2° Un panier ordinaire goudronné.

Un petit panier ordinaire.

Trois paniers à couvercle de tailles différentes.

Trois léfas de fabrication foulah.

Trois léfas de fabrication soussou.

Un chapeau très ordinaire.

Tous ces objets sont fabriqués avec les différentes parties du palmier *raphia vinifera*, appelé *fossi* en soussou et *ban* en malinké, qui croît sur les rives de tous les ruisseaux de la Guinée.

Les paniers et les nattes sont constitués par des lanières entrelacées, provenant soit de la stèle du pétiole prolongé de la nervure centrale, soit de l'écorce de ce même organe, réunies entre elles par des liens de raphia.

Le hamac est entièrement en raphia proprement dit.

Le chapeau, les léfas et les cravaches sont formés d'un bâti en jonc sur lequel on a brodé à l'aiguille des dessins avec du raphia coloré en jaune, marron, noir et rouge.

Les léfas sont employés comme plats ou pour recouvrir les Calebasses de riz cuit.

C'est principalement dans les cercles du littoral que les indigènes s'adonnent à la fabrication des vanneries. Cependant les chapeaux et les léfas de belle qualité sont une spécialité foulah.

Les vanneries de Guinée donnent lieu à un certain commerce d'exportation en Afrique. Ainsi, pendant le premier trimestre de l'année en cours, les statistiques de la Douane mentionnent les chiffres suivants : nattes : 676 kil. pour une valeur de 330 fr., dont 568 k. à destination des colonies françaises. Autres vanneries, 62 k., pour une valeur de 42 fr.

G

PRODUITS EXPOSES

par la Société Française d'Exploitation forestière du Sénégal,

9, rue de Sèvres, PARIS

Ecorces d'Adansonia. — Utilisées pour la fabrication des papiers, et aussi pour donner du liant à certaines pâtes en les améliorant. Le rendement de cellulose sur des essais tentés avec une petite quantité est de 55 0/0 environ.

Cours. — Les derniers cotés varient entre 175 et 200 francs la tonne, rendue franco dans un port quelconque.

Branchages d'Adansonia. — Sont utilisables comme l'écorce pour la fabrication de la pâte à papier. Les essais tentés sur les branchages n'étant pas encore terminés, ne nous permettent pas de donner un résultat certain.

Cours. — Les cours des branchages sont de 90 à 100 francs la tonne, rendue franco dans un port quelconque d'Europe.

Filasse d'Adansonia. — Utilisable pour la fabrication des cordes et cordelettes. Le coefficient accusé par les essais officiels, est de 4.000 à 4.500 fois le poids du mètre.

Filasse teinte. — Peut être utilisée dans la sparterie plus spécialement. Prend toutes les teintures de colorants directs basiques et d'alizarine, et les conserve parfaitement après lavage et lessivage, aussi bien que la laine.

H

EXPOSITION DE M. F. MICHOTTE

Félicien MICHOTTE, ingénieur E. C. P., spécialiste en travail des textiles, 45, avenue Trudaine, Paris.

L'exposition est formée des échantillons de ses travaux. On y trouve :

1° La ramie, représentée par :

Echantillon de ramie décortiquée en vert par la machine « La Française ».

Echantillon de décortiqué dégommé par le système Urbain-Michotte.

Echantillon de dégommé peigné.

Echantillons de fils et de tissus toile et velours obtenus avec la ramie.

Une photographie de « La Française ».

Exemplaires des volumes « Traité de la ramie ».

2° Agave, bananier, sanseviera, ananas.

Ces plantes sont représentées par les feuilles et les fibres qui en sont extraites par la machine spéciale dont la photographie est jointe.

3° Lins et chanvres. Inventeur de procédés de rouissage chimique de ces textiles, l'auteur expose des échantillons.

1° Lin en tiges traité.

2° Lin décortiqué.

3° Lin peigné.

Chanvre : 1° filasse obtenue de tiges décortiquées à l'état vert.

2° La même dégommée chimiquement.

NOTA. — Les systèmes de dégommage chimique sont différents pour chaque textile.



